

*Vue aérienne du village de Berchat et de ses alentours*

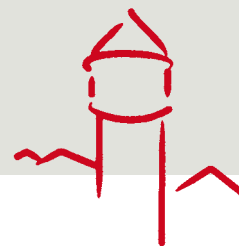


## Sommaire

L'édito du maire	p 1
Dossier spécial "Le tissu associatif"	p 2
Les actualités	p 14
En bref	p 16
L'écho de Manocalzati	p 20
La parole aux associations	p 21
Les séances du conseil municipal	p 25
Le carnet	p 28
Agenda	p 29

**DOSSIER SPÉCIAL**  
**LE TISSU ASSOCIATIF**





## Berchat ... Berchat-las-molières

Berchat est un village ancien, situé au sud du bourg de Sainte Féréole et tourné vers le bassin de Brive.

Il compte aujourd'hui 29 foyers pour 85 habitants. Dans ce village on trouve trois agriculteurs, un producteur de canards gras et transformation, un pomiculteur qui transforme son produit, un artisan ébéniste-pendulier, une couturière, deux chambres d'hôtes.



### Entretien avec Pierre DELPY

*Monsieur Pierre DELPY le plus ancien du village né le 11 novembre 1913 à L'Espinasse est arrivé au village de Berchat en 1937. Il n'en est jamais reparti !! Il y coule des jours tranquilles et s'y promène encore quelquefois dans la semaine. Il trouve que le village s'est bien embelli et que les anciennes fermes ont bien été rénovées, ont gardé leur caractère et cachet. Selon lui peu importe où vous vous trouvez dans le village, vous avez une vue différente. Berchat, c'est un peu le petit Nice de Santa-Fé dit-il avec un gentil sourire...*



*Monsieur et Madame Cheyneau sont arrivés, il y a 5 ans à Berchat. Ils étaient sur Poitiers et suite à une mutation en Corrèze sont venus s'y installer. Ils trouvaient que Sainte-Féréole était très bien située. Un jour, ils ont trouvé une maison à acheter à Berchat. Ils ont eu le coup de cœur pour ce village!!!! Ils ne regrettent par leur choix et s'y sentent bien...!!!*



Le terrain sablonneux a permis l'implantation de pins maritimes. Dès les beaux jours, la bruyère colore les talus le long de la route. On y trouve encore quelques vignes.

Victor Forot dans sa monographie de Sainte Féréole, indique, en 1925, que Berchat est « composé de 19 maisons, 19 ménages et 89 individus ». En 1791 on y comptait 114 habitants.



Toujours selon Victor Forot « Berchat semble avoir été un prieuré puisque nous trouvons dans une enquête citée en 1733 un témoin



Jean de Berchat, autrefois le prieur du Mas de Berchat. ». Il précise également que ce village « est connu dès le X<sup>ème</sup> siècle. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, dès l'origine de la manufacture d'armes de Tulle, les carrières de Berchat fournissaient les meules à émoudre les canons et les fusils. C'est pourquoi on trouve dans certains actes, ce village nommé Berchat-las-molières ».

## NOUVELLES INSTALLATIONS DANS LA COMMUNE

### Karim Nashal Charpentier

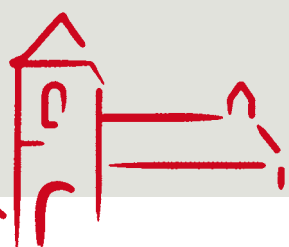
la Vacherie Basse - 19270 Sainte Féréole  
Tél. 06 88 48 81 84

### Entreprise Dufaure devis gratuit

Électricité : neuf et rénovation - Bâtiment : placo, papiers peints, peintures, ...  
- Nettoyage : intérieurs et extérieur - Espaces verts : entretien parcs et jardins -  
Dépannage : 7 jours sur 7-24 heures sur 24

2 rue des lilas - 19270 - Sainte Féréole

Tél : 06 12 72 36 81 - 05 55 17 88 32 - E-mail : dufaure.family@orange.fr



## Édito du maire



### ÉLUS ET ASSOCIATIONS : RESPECT ET COMPLICITÉ

Si vous vous intéressez un tant soit peu à la vie de notre commune, vous n'avez pu manquer d'observer le rôle essentiel que jouent nos associations dans l'animation et le quotidien de la commune.

Votre Conseil Municipal porte un intérêt premier à la vie de chacune d'elles sans jamais intervenir dans sa gestion.

Il s'appuie sur deux principes simples : respect et complicité.

Respect : des dirigeants, des choix d'orientation de chacune des associations, de l'organisation interne humaine et matérielle.

Complicité : par la proximité, la présence, l'amitié. Les élus se sont donnés pour but d'être en permanence au plus près des associations dans un apport moral et de soutien.

La complicité trouve aussi son aboutissement dans la mise à disposition de locaux très correctement équipés.

Car réfléchissons un peu ! À quoi serviraient tous les locaux dédiés aux activités de sports, de loisirs ou de culture si personne ne les utilisait et si, à l'inverse, les foisonnements sportifs, culturels et de loisirs ne pouvaient se dérouler faute d'équipements mis à disposition permettant les animations diversifiées et de qualité que nous connaissons.

Bien amicalement  
Henri SOULIER

## Du changement au Secrétariat de Mairie

Nathalie GUBERT qui était en poste à la mairie de Sainte Féréole depuis mai 2003 et qui vient d'obtenir le concours de rédacteur de la fonction publique territoriale part au Conseil Général de la Corrèze à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Pour la remplacer, Cécile DELPY, 36 ans, prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet dans le grade de rédacteur chef. Cécile est titulaire d'une licence de droit, et d'une maîtrise de droit

des affaires (droit des sociétés, des procédures collectives, des régimes matrimoniaux, histoire du droit, droit international, droit communautaire, droit des contrats, droit des grands services publics, fiscalité).

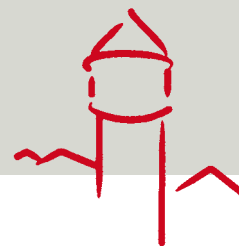
Depuis avril 1999 elle était employée à la Direction des Ressources Humaines du Conseil Général de la Corrèze. Cécile connaît bien la commune puisqu'elle est l'épouse de Laurent DELPY, artisan garagiste. Ils ont deux enfants. Nous lui souhaitons une très bonne adaptation dans son nouveau travail.



Cécile DELPY

# DOSSIER SPÉCIAL

## Le tissu associatif



### I - Le système associatif en France

#### 1 - L'HISTOIRE

Nous pouvons distinguer deux approches historiques :

- Celle d'associer ou de s'associer. Selon Aristote XV<sup>e</sup> s, il y a 3 formes d'association, par continuité, ressemblance, ou contraste. Ainsi, l'analogie est possible avec une association de mots, de couleurs ou une association végétale.
- Le fait d'être associé apparaît au XVIII<sup>e</sup>s. Il s'agit d'une union entre plusieurs personnes qui constituent un groupement d'intérêt à caractère non lucratif, associées dans un même but (amical, sportif, culturel, familial...), pour réaliser une action commune.

AVEC :

#### • Aux origines

Les hommes et les femmes ont toujours eu besoin de s'associer. Ainsi on retrouve, en Égypte à l'époque de la construction des pyramides, des structures qu'on peut considérer comme les ancêtres des associations de secours mutuel.

De même, la vie économique et politique du Moyen âge a largement reposé sur des formes d'organisation à caractère associatif (communes, confréries, monastères, corporations,...).

#### • La III<sup>e</sup> République établira en 1901 la liberté d'association.

Cette loi est fortement marquée par les idées libérales : c'est la liberté qui prévaut et notamment celle du contrat.

La loi de 1901 reconnaît la **liberté pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association**. Celle-ci peut être créée sans autorisation ou déclaration préalable sous réserve qu'elle ait un objet licite et qu'elle respecte les lois et règlements en vigueur. Si son objet paraît illicite au préfet, celui-ci doit saisir le juge, seul compétent pour interdire la création ou la dissolution d'une association.

#### • Le succès grandissant des associations au XX<sup>e</sup> siècle

Nombre de grandes associations qui existent encore aujourd'hui ont été créées au début du XX<sup>e</sup> siècle. Beaucoup d'associations ont survécu ou se sont reconstituées dans la clandestinité pendant la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale. Le mouvement associatif a pris un nouvel essor après la Libération dans les secteurs de la jeunesse, de la protection de l'enfance, des sports, de la culture et de l'éducation populaire.

#### • Le paysage associatif contemporain

Depuis les années 70, le mouvement associatif fait preuve d'une vitalité remarquable. Plus d'associations ont été créées durant les trente dernières années que depuis 1901 !

Aujourd'hui, on estime à 1 million le nombre d'associations en activité<sup>1</sup> et, chaque année, 70 000 associations nouvelles se créent (contre 20 000 dans les années 70).

1 - Sources : CERPHI (centre d'études et de recherche sur la philanthropie) : Évolutions de la France associative, publié en novembre 2004 - hors série « Association mode d'emploi ».

La répartition des associations par secteur est la suivante :

- **Le secteur culturel** est parmi les plus dynamiques avec près d'1/4 de créations nouvelles d'associations notamment par des jeunes. Le sport, avec 15 % de créations nouvelles, est en seconde position.
- **Le secteur de la santé et de l'action sociale** occupe la 3<sup>e</sup> place. Il est à l'origine de plus de 8 % des créations mais la part des associations de ce secteur dans le monde associatif est en diminution.
- **Enfin, l'éducation, la formation et le logement** conservent des parts stables dans le classement avec 7 et 8 % des créations annuelles.

### 2 - LA RÉGLEMENTATION

Les associations en France sont régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui leur confère le droit d'engager une action à but non lucratif, déclarées au journal officiel, dont les buts sont conformes à l'intérêt général.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1901, Pierre WALDECK-ROUSSEAU fait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, de vingt années d'atermoiements et de résistances, une loi d'une portée considérable : relative au contrat d'association qui garantit une des grandes libertés républicaines. Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable.

La loi « 1901 » fonde le droit d'association sur des bases entièrement nouvelles. Elle préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. Elle met fin au régime restrictif et d'interdiction préventive de la loi Le Chapelier, de l'article du code pénal, de la loi de 1854. Elle ne restaure rien du droit corporatif d'antan et fonde le droit d'association sur les principes issus de la révolution de 1789 : primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, limitation de l'objet de l'association à un objet défini, égalité des membres d'une association, administration de l'association par libre délibération de ses membres.

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août de la même année constituent les deux textes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des associations. L'article 1 est toujours en vigueur. Il définit l'association comme :

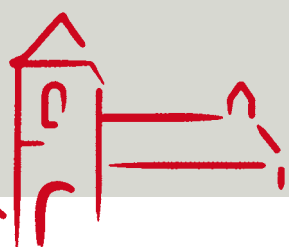
**« La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ».**

Il en résulte que les associations sont libres de s'organiser. Elles n'ont aucune obligation d'être déclarées.

Seules celles qui le sont peuvent avoir des moyens juridiques leur permettant vraiment de s'organiser matériellement : droit aux subventions, au compte bancaire, à être employeur, à ester en justice. Les associations reconnues d'utilité publique ont seules pleine capacité juridique (notamment en matière de dons et legs) mais elles doivent alors adopter des statuts types.

Les préfetures diffusent des modèles de statut pour faciliter la vie des petites associations mais ces modèles ne comportent aucune mention obligatoire.





**L'association est «... une convention... »** Le législateur définit un cadre d'application de ce contrat tout à fait singulier et particulier, qui est le fondement même de cette spécificité associative et à laquelle sont attachés ses défenseurs.

La mise en œuvre de ce contrat à l'initiative de «... deux ou plusieurs personnes... » devra respecter trois caractéristiques.

#### **L'apport de connaissances ou l'apport d'activités.**

La volonté de «... mettre en commun des connaissances ou une activité... », constitue l'un des éléments principaux du contrat d'association.

L'absence d'un tel engagement serait de nature à remettre en cause la qualification d'un tel regroupement d'individus.

#### **Une mise en commun « permanente »**

Cette précision met l'accent sur le caractère permanent qui lie les parties du contrat. Les membres de l'association en échange de leur cotisation annuelle se réunissent pour une certaine durée. «... dans un but autre que de partager des bénéfices... »

A travers cette définition, le législateur a laissé une grande liberté dans l'objet et le but que peuvent poursuivre les individus qui s'associent à ce contrat. On déduit donc de ce texte, qu'il est possible qu'une association puisse réaliser des bénéfices et exercer une activité économique, mais elle ne peut distribuer ses bénéfices de quelque manière que ce soit.

#### **L'association est l'expression d'une liberté publique**

En France, une liberté à valeur constitutionnelle L. 1<sup>er</sup> juillet 1901, art. 2 : «...les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable... »

Ce caractère de liberté publique a été affirmé et reconnu par le Conseil constitutionnel dans une décision du 16 juillet 1971 (D. 1972, jur. p. 685). De nouvelles règles sécurisées pour les relations entre les associations et les pouvoirs publics, en matière de subventions et d'agrèments seront instituées. La reconnaissance de l'utilité publique permet notamment aux associations ou fondations qui en bénéficient de recevoir des donations et des legs, et de s'assurer ainsi une certaine pérennité. Pour être reconnue d'utilité publique l'association ou la fondation doit œuvrer dans l'intérêt général ; l'association doit en outre avoir au moins trois ans de pratique comme association déclarée, compter au moins 200 membres, avoir un budget d'une certaine valeur et agir sur le plan national. La demande doit être faite auprès du ministère de l'intérieur et la reconnaissance est accordée par décret en Conseil d'État.

### **3 - LES FONDEMENTS ASSOCIATIFS**

La liberté d'association est un droit fondamental qui se traduit par des engagements dans un contrat librement consenti par ses membres.

Associations caritatives, humanitaires, commerciales et industrielles, le conseil d'école, association de crédit, elles servent de fondements aux sociétés humaines.

En nommant pour la 1<sup>ère</sup> fois en mars dernier un ministre chargé de la vie associative, le Président de la République et le Premier ministre ont souhaité reconnaître l'activité du million d'associations dans lesquelles œuvrent 12 millions de bénévoles et plus d'un million et demi de salariés.

Le 17 décembre dernier, Martin Hirsch, Haut commissaire à la jeunesse, a réuni, à la Cité Universitaire Internationale de Paris, l'ensemble des acteurs du monde associatif à l'occasion de la deuxième Conférence de la Vie Associative. Un moment fort d'échanges, de partage et de concertation conclu par l'annonce de mesures concrètes pour faciliter et améliorer la vie

associative. Retrouvez les mesures annoncées en matière de sécurisation des relations entre pouvoirs publics et associations dans la circulaire du premier ministre publiée au Journal Officiel n°0016 du 20 janvier 2010 page 1138.

### **4 - LE VOLONTARIAT ET SA STRUCTURATION**

Les bénévoles constituent le cœur et le fondement de la vie associative. Pour la réalisation de son objet, l'association, personne morale, réunit autour d'elle de nombreuses personnes :

- d'une part, des personnes physiques ou morales, peuvent intervenir de manière volontaire pour contribuer à la mise en œuvre de l'objet statutaire de l'association. Les personnes physiques ne reçoivent en contrepartie de leur intervention aucune rémunération : ce sont des **adhérents, des bénévoles ou les dirigeants de l'association.**

- d'autre part, par l'intermédiaire d'un de ses représentants élus ou salariés, l'association, personne morale, peut solliciter pour la réalisation d'une mission définie ou pour assurer son fonctionnement et sa permanence, l'intervention d'une tierce personne contre le paiement d'une facture, d'un honoraire, d'un salaire, selon que le service a été accompli par une entreprise, un **travailleur indépendant, un salarié.**

### **5 - LES ASSOCIATIONS EN CHIFFRES**

La répartition des associations corréziennes fait apparaître sans surprise une prédominance des associations à vocation sportive, culturelle et sociale. A elles trois, ces activités représentent plus de la moitié du tissu associatif du département. Le sport, avec 1006 associations, se taille la part du lion. Le secteur social est quant à lui riche de 763 associations tandis que la culture en compte 617.

Les Corrèziens oeuvrent également en grand nombre dans :

- l'animation (256 associations),
- les loisirs (505),
- l'économie (292),
- l'environnement (111),
- l'agriculture (126),
- la santé (71)
- et le scolaire (141).

Au total, la Corrèze compte 4 364 associations.

Une aide annuelle de 12 millions d'euros

Le Conseil général apporte une aide financière à nombre d'entre elles. Le Département leur consacre chaque année 12 M€. Les associations intervenant dans les domaines de la cohésion sociale et le logement sont subventionnées en moyenne à hauteur de 2,5 M€. L'enveloppe pour la solidarité et la prévention s'élève à près de 4 M€. Dans les domaines de la culture, du sport et plus généralement de la vie associative, les associations bénéficient de 2,75 M€. Ce sont les trois plus importantes enveloppes d'aide départementale. Mais le développement économique (1,8 M€), le développement territorial (90.000 €), et l'éducation (65.000 €) sont également soutenus.

#### **À consulter :**

- Circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations
- Règles encadrant les relations financières des collectivités publiques avec les associations
- Modèle de convention (pluri)annuelle d'objectifs
- Manuel d'utilisation de la convention (pluri)annuelle d'objectifs
- Formulaire Cerfa pour constituer un dossier de demande de subvention
- Questions / réponses



## II - Le tissu associatif à Ste Féréole

### 1 - LES ASSOCIATIONS PRÉSENTES SUR NOTRE COMMUNE

#### Le club « La rose des Vents »

*Objet :* maintenir la convivialité et l'amitié et combattre l'isolement

*Date de création :* 1977

*Tél. :* 05 55 85 74 48

*Zone d'influence :* commune et ses environs

*Bureau :* Mme Bordes (Présidente), Paulette Breuil (secrétaire), Pierre Cahuzac (trésorier)

101 adhérents.

*Le club « La rose des Vents » a pour ambition de « vaincre l'isolement et d'entretenir l'amitié ». Fondée en 1977 c'est la mémoire des Flégeois qui est assurée et le lien avec nos aînés de 55 ans et plus. La Rose des vents participe aux activités de la commune en s'intégrant dans les manifestations telles que les marchés de producteurs de pays.*

#### Comité de Jumelage

*Objet :* donner la possibilité aux flégeois de connaître et de comprendre ce qui se passe au-delà de nos frontières

*Date de création :* 12 octobre 2007

*Tél. :* 05 55 85 76 02

*E-mail :* charlycasadei@gmail.com

*Zone d'influence :* individuel, associatif et toutes les couches de la population

*Bureau :* JC Casadéi – P Cahuzac (Trésorier) – J Lafon (secrétaire) environ 100 adhérents.

*Le jumelage avec la ville italienne de Manocalzati veut favoriser les rencontres avec des habitants et des populations de culture et de région différentes. Voyages, échanges et construction de liens entre les familles d'accueil et leur réseau amical ou familial, sont les buts de l'association. C'est toute la population de Ste Féréole qui est concernée par cette ambition associative, à savoir l'ouverture à des voisins européens et créer des liens. La subvention municipale est d'ailleurs établie à 1 € par habitant. L'adhésion est fixée à 15 €. Parallèlement des cours d'Italien sont organisés avec une participation du comité de jumelage aux financements. Ce fut un acte politique de deux communes vers un jumelage. Le choix de cette commune italienne revient à François Delolme habitant sur Ste Féréole qui a rencontré un proviseur de Manocalzati et qui ensemble, ont fait cette proposition à leur commune respective. L'été 2010 verra la signature de la charte de jumelage avec la venue probable fin juillet, début août des Italiens.*

#### Force Honneur et Traditions - Santa Fé 19

*Objet :* organiser des événements festifs autour de thèmes sportifs et culturels regroupant toutes les générations d'hommes et de femmes

*Date de création :* le 14 mars 2009

*Tél. :* 05 55 85 62 38

*E-mail :* santafe.fht19@orange.fr

*Bureau :* Yannick Macheix (Président) – Thierry Grellier (trésorier) – Nicolas Jaubert (secrétaire)

52 adhérents

*La FHT organise des sorties originales autour de thèmes variés (salon de l'agriculture, fêria de Bayonne, Match de Rugby, saut en parachute). Festif, convivial, relationnel, ouvert à toutes les générations, l'association Force Honneur et tradition entend faire communiquer entre les habitants de Ste Féréole à l'occasion de rencontres à thème. Une bande de copain flégeois est à l'origine de sa création. Pourtant depuis 1989, ils formaient la Peña Santafé aux fêrias où les piques niques étaient les seul repas « faute de merle, les grives étaient les bienvenues ». En 2009, ils officialisent l'Amicale FORCE HONNEUR TRADITION Santafé 19. Son seul objectif est de rassembler les adhérents et amis de toutes les générations hommes et femmes autour d'un événement et d'un pique-nique. Être adhérent c'est être ou avoir été flégeois ou parrainé par un flégeois adhérent et donne droit à un "coin" numéroté. Chaque adhérent s'engage à porter les couleurs Noir, Blanc ou rouge, d'avoir son coin et de partager son pique-nique avec les autres lors de chaque événement. Le Bandana FHT a été créé cette année. Nous défendons simplement les valeurs festives, joviales et traditionnelles de notre clocher que nous souhaitons transmettre à nos enfants. Après la première sortie à Clermont en avril 2009, nous avons mis en place un abonnement commun au CABCL, une journée au salon de l'agriculture, un week-end à Bayonne, des goûters avec les sportifs juniors de la commune et un saut en parachute. Nous serons encore présents cet été aux marchés de producteurs. Nous sommes déjà 48 adhérents mais nous savons que d'autres viendront nous rejoindre, demandez aux participants. C'est ouvert à tous les flégeois.*

#### Comité des fêtes de Sainte-Féréole

*Objet :* Organisation de la fête annuelle et de diverses manifestations pendant l'année

*Date de création :* 1969

*Tél. :* 05 55 85 76 79

*Zone d'influence :* Sainte Féréole et les communes des environs

*Bureau :* Président : BERGER Michel

Président délégué : ROUHAUD Jacques

Trésorier : POUJET Jeanine

Secrétaire : PEROT Myriam

environ 35 personnes

*Créé en 1969, le comité des fêtes véhicule le principe et les valeurs de convivialité autour du maintien des fêtes votives et de la tradition avec le feu de la St-Jean dans nos communes, l'adéquation des animations avec ce que recherche le public de Ste Féréole. Ainsi repas, activité de costumière et de maquillage sont des actions menées en complément. Je vais essayer de vous relater les plus belles années du Comité des Fêtes de Ste Féréole. Je vais commencer dans ce bulletin par l'année 1974. À cette époque déjà le bureau était composé du Président Michel Berger, d'une secrétaire Bernadette Blanchard, d'une trésorière Jeanine Pouget. 36 ans après, le bureau reste le même quelques nouveaux membres en font partie. À Ste Féréole, cette année-là, le Comité des Fêtes proposait pour la fête annuelle du mois de septembre des Bandas, les Echassiers Landais, des clowns etc... mais cette fois le public attendait avec impatience cette toute première SURPRISE du Comité, sûrement la plus belle car la première : "les midinettes de Santa Fé". Une première pour l'époque et en France même : un groupe de majorettes masculines. Cette toute première formation s'était bien préparée, beaucoup d'heures de répétitions avaient été nécessaires (2 heures d'entraînements intensifs par semaine pour être plus précis, chez la famille Bancharde dans le séchoir à tabac). Ces majorettes étaient accompagnées en musique par notre accordéoniste Lilou Chanel et entraînées par notre meneur Riri de Corbier. Les femmes du Co-*



mité des Fêtes avaient été mises à contribution pour les tenues vestimentaires, de nombreuses mesures furent nécessaires tant ces midinettes étaient "costauds". Cette première SURPRISE fut un immense succès, tant sur le plan de la prestation que sur le plan de l'enthousiasme du public venu très nombreux les applaudir. Le succès de ces Midinettes de Santa fé fut tel que pendant plus de 10 ans elles se sont produites dans plusieurs communes voisines pour animer d'autres fêtes. De bons moments là aussi ont été partagés avec d'autres Comités des Fêtes (leur cachet se négociant toujours autour d'un bon casse-croûte). Je tiens à remercier vivement tous les membres du comité des Fêtes, ceux qui nous ont quittés, Maurice Maury, Lilou Chanel, André Migot dit "le chérif", Riri Madur, François Antoine pour ne citer qu'eux, et ceux présents aujourd'hui. Tous ces bénévoles sans qui le Comité des Fêtes de Ste Féréole n'aurait pu et ne pourrait exister. Leur satisfaction, ma satisfaction, c'est votre présence, témoignage de votre intérêt. Les fêtes annuelles de Ste Féréole rassemblaient il y a quelques 40 années jusqu'à 2000 voir 3000 personnes, ces fêtes étaient les plus belles de la région, les Flégolois y venaient très nombreux à chaque fois. Toute la commune était "de sortie". Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Pourquoi ? Les associations de Ste Féréole font le même constat chaque année, toujours moins de monde aux différentes manifestations. Ceci doit nous interpeller en tant qu'habitant, disent les membres d'une association quadragénaire. Notre commune de Ste Féréole n'est pas qu'une cité dortoir, elle vit, bouge et existe pleinement grâce à ses commerces variés, ses associations nombreuses, toutes ces femmes, tous ces hommes qui ont à cœur de faire vivre leur commune, qui s'investissent pleinement, en ne comptant pas le temps passé. SANS PUBLIC, PAS DE REPRÉSENTATION, AUSSI JE COMPTE SUR VOUS TOUS ET VOUS ATTENDS NOMBREUX A NOTRE FÊTE ANNUELLE 2010. Je vous évoquerai lors d'un prochain bulletin "LES OUAGADOU DOU", cette tribu qui a envahi les rues du bourg de Ste Féréole lors d'une fête annuelle il y a des années. Certains s'en souviennent encore, les villageois avaient eu "si peur" que certains étaient restés enfermés chez eux durant 2 jours. Mais ça c'est une autre SURPRISE...

Michel BERGER

Président du Comité des Fêtes de Ste Féréole

### ACPG

Les anciens combattants et prisonniers de guerre (PG) portent la mémoire des soldats français morts pour la France à l'occasion de la cérémonie du 8 mai 1945, signant l'armistice.

### FNACA

Objet : rassemblement des anciens d'Afrique du Nord

Date de création : 1970

Tél. : 05 55 85 74 50

Zone d'influence : Sainte Féréole et alentours

Bureau : Gilbert Bouillaguet (Président) – Mr Macheix (secrétaire) – Mr Meynard (trésorier)

49 adhérents

Les anciens combattants d'Algérie par leurs actions veulent garantir le devoir de mémoire. Les cérémonies commémoratives y participent. Les membres appellent de leur voix l'ensemble des associations de la commune à une participation en faveur du devoir de mémoire et de consolidation des accords d'Evian du 19 mars 1962, hautement symboliques pour le maintien de la paix.

Le syndicat d'initiative créée en 1977 informe, assure des actions de loisirs et ce qui a trait à la culture.

### Société de chasse communale

Objet : régulation des effectifs gibiers et nuisibles et repeuplement de petits gibiers (lapins, lièvres)

Tél. : 05 55 85 7125

Zone d'influence : territoire communal et Brive

Bureau : G Jaubert (Président) – P Dhun (secrétaire) – C Pailler (trésorier)

80 adhérents

Les chasseurs sont organisés en 3 sociétés : une communale et deux privées. La société de chasse communale s'engage à maintenir une bonne entente entre les 3 sociétés. Elle contribue à réguler les populations de sangliers, de renards et de chevreuils, à assurer des lâchers de petits gibiers, à sécuriser des cultures en fermant des parcelles ou au moyen de répulsifs, à informer ponctuellement la population sur les moyens de lutte contre les dégâts occasionnés par les sangliers. La fédération de chasse possède un centre de préparation au permis de chasser et assure l'information sur la réglementation et l'utilisation des armes. Ce sont 1400 hectares de bail communal sur lequel la société intervient constitués de bois et de zones cultivables (Les Saulières, le Nord et le Nord est de la commune, les Bois de l'Eau). L'augmentation du prix et du niveau requis pour l'obtention du permis de chasse, la disparition du petit gibier provoqué par les phénomènes liés à l'élevage intensif, la suppression des haies, la monoculture au détriment de la polyculture, limitent les adhésions et entraînent le départ des anciens chasseurs qui ne renouvellent pas leur permis.

### Expressions

Objet : rassembler les personnes qui œuvrent ou créent dans les différents domaines culturels : arts plastiques, écritures, expression orale ou corporelle..., susciter et aider des initiatives personnelles ou collectives, favoriser les échanges.

Date de création : 05/04/1996

Tél. : 06 08 12 03 26

E-mail : ginou.bugeat@wanadoo.fr

Zone d'influence : Sainte Féréole et ses environs

Bureau : Ginette Bugeat (Présidente) – MH Marthon (trésorière) – Monique Laporte (secrétaire) - 160 adhérents.

L'association Expressions regroupe 8 ateliers culturels et artisanaux : l'aquarelle, la chorale, l'encadrement, le scrapbooking, l'art culinaire, le maintien corporel, les histoires, maquettes et figurines, « un point c'est tout » (broderie ancienne). Diversité qui en fait son originalité. Pour la présidente il s'agit de prouver que les gens de Ste Féréole ont des dons d'expressions en tout genre et des savoir-faire qu'ils concrétisent dans les ateliers. Ouverts vers l'extérieur en dépassant les limites de la commune, les ateliers permettent le développement des compétences et garantissent les regards extérieurs et les échanges. L'association organise en 2010 une biennale internationale d'aquarelle.

### Association des Parents d'élèves

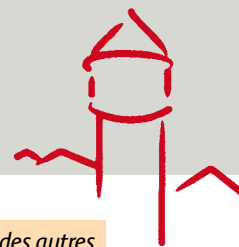
Objet : Aider l'école financièrement pour tous les projets extra scolaires en organisant des manifestations

Tél. : 05 55 85 08 69

Bureau : Chrystel Daney (Présidente) – Emilie Schmit (secrétaire) – Myriam Portais (trésorière) - 12 adhérents

Les parents d'élèves ont deux missions. L'association a un rôle plus institutionnel qu'associatif. Ils aident à l'organisation des projets pédagogiques, par un soutien financier aux activités scolaires, fruits de manifestations telles que le loto, la tombola, les ventes de pro-





duits divers. L'association est le médiateur entre les parents, l'école et la mairie dans le but de régler les problèmes organisationnels et éventuels conflits ou tensions entre les acteurs concernant les financements des transports, la cantine. Elle aide aussi l'intégration des nouvelles familles. Les parents d'élèves communiquent par "new-letter" sur les activités de l'école, sur les manifestations, afin de les faire connaître aux familles et qu'elles s'y mobilisent.

### **Santa Fait Danser :**

*Objet :* apprentissage et perfectionnement de la danse de salon

*Date de création :* 20/08/2002

*Tél. :* 05 55 85 65 74

*santafaitdanser@yahoo.fr*

*Zone d'influence :* Sainte Féréole et alentours

*Bureau :* ML Forget (Présidente) – M Golfier (trésorier) – P Ribet (secrétaire)

*Santa Fait danser a pour ambition d'apprendre les danses de salon sans être une école de danse, mais avec l'objectif d'être à l'aise dans les pas et de pouvoir les reproduire à l'extérieur du cours pour soi même et pour le plaisir des adeptes de danse. Par là même, l'association communique et installe sa notoriété. L'objectif secondaire de cette modalité associative est la convivialité et la création de liens de rencontre. Grâce à des équipements de qualités les cours sont confortables et y règne un bon état d'esprit. L'association envisage de développer une activité en direction des enfants, en lein avec l'école autour de l'éveil à la danse. Des hommes sont attendus pour accompagner les pas de danse des femmes.*

### **Donneurs de sang**

*Objet :* organisation de collecte, achats de denrées pour préparation et distribution de repas – créée en 1978

*Tél. :* 05 55 85 70 57

*E-mail :* jean-mariebecot@orange.fr

*Zone d'influence :* Sainte Féréole

*Bureau :* J Bécot (Présidente)

environ 70 donneurs.

*Les donneurs de sang est l'association locale de l'établissement de sang français représenté sur le canton. Animer et permettre le développement des dons, comme acte de solidarité et de rencontre tel est le but de l'association locale. Informer et s'adapter au rythme de vie des gens en organisant des journées en soirée ou en les entourant d'une manifestation comme l'atelier cuisine par exemple telles sont les organisations proposées. À l'occasion des dons est systématique une visite médicale.*

### **Société Sportive Section Football**

*Objet :* pratique du football et formation des jeunes

*Date de création :* 14/01/1937

*Tél. :* 05 55 85 62 39

*Zone d'influence :* Stade municipal

*Bureau :* Christian Rol (Président) - Lestrade Christian (trésorier) - Nicole Soularue (secrétaire).

110 adhérents

*Le football à Ste Féréole est la plus ancienne association créée en 1937. Elle a une histoire connue sur toute la corrèze. Intégré à l'association sportive de la commune son but est de communiquer une passion du foot, de développer des capacités sportives, de donner*

*envie de jouer collectivement et ainsi s'intéresser à la vie des autres par un investissement responsable du groupe et du clocher. L'école de foot est un des axes privilégié par l'association pour assurer la relève flégeoise.*

### **Tennis Club**

*Objet :* pratique du tennis

*Date de création :* 06/11/1972

*Tél. :* 05 55 85 60 70 ou 05 55 85 7844

*E-mail :* [frédéric.lavedrine@orange.fr](mailto:frédéric.lavedrine@orange.fr)

ou [jean.bertoli@orange.fr](mailto:jean.bertoli@orange.fr)

*Zone d'influence :* Sainte Féréole

*Bureau :* JY Bertoli (Président) – F Lavedrine (secrétaire)

M Bourg (trésorière)

60 adhérents

*Le tennis fait partie de l'association sportive de Ste Féréole et représente 60 adhérents. Autour d'éducateurs, de bénévoles, elle mène une activité enfant de 7 à 15 ans avec une école pour 35 jeunes et une activité adulte avec un classement 15-1 3<sup>e</sup> série, et organise des tournois et de la convivialité.*

### **Le Carreau Flégeois**

*Objet :* Jeu de pétanque

*Date de création :* 2007

*Tél. :* 05 55 85 76 02

*E-mail :* [charlycasadei@gmail.com](mailto:charlycasadei@gmail.com)

*Zone d'influence :* 50% Sainte Féréole et 50% autres communes

*Bureau :* Charly Casadéi (Président) - JB Aimard (secrétaire) - Sébastien Soularue (trésorier).

50 adhérents

*Le « Carreau flégeois » pratique la pétanque. Il est un club UFO-LEP regroupant 13 clubs. Après une dizaine d'années de sommeil, depuis 3 ans le club est réactivé. Compétences et compétitions, amicales, convivialité, ont permis que Mr Aymard soit en finale de championnat de France en 2009. Intégré aux infrastructures sportives de Ste-Féréole, ce positionnement géographique favorise les rassemblements lors des rencontres à échelle communale.*

### **Musique on danse**

*Objet :* Danse pour enfants : à partir de 4 ans.

*Tél. :* 06 10 99 96 26

*Bureau :* Présidente d'honneur : Yvonne Poussergue

Présidente : Sandrine Simoneau

Vice présidente : Cécile Delpy

Trésorière : Gaëlle Bonneau

Trésorière adjointe : Laure Vézine

Secrétaire : Stéphanie Coudert

Secrétaire adjointe : Stéphanie Manière

*Musique on danse est en direction de l'éveil musical et corporel des enfants. NOUVELLE ACTIVITE A LA RENTREE PROCHAINE : Gym tonic.*

### **L'association du Piano à queue** assure des cours.

*Objet :* Former à l'école musicale, à la lecture de la musique et à l'apprentissage du piano.





### **AFS Corrèze**

*Objet :* accueil de lycéens originaires de l'Argentine, du Brésil, de la Croatie, de Hongrie, du Japon et des Etats-Unis.

*Date de création :* il y a presque 10 ans

*Tél. :* 06 87 63 25 11

*E. mail :*

*Zone d'influence :* Corrèze

*Bureau :* Frédérique Campos (Présidente), Augustin De Oliveira (Secrétaire), Daniel Chauchard (Trésorier)

*AFS Vivre Sans Frontière est en direction des enfants étrangers... AFS Vivre Sans Frontière est une société de la loi 1901, cadre du réseau international AFS Interculturel Programme. Elle totalise 60 ans d'expérience dans l'organisation de séjours de longue durée à l'étranger par les jeunes et propose de favoriser l'apprentissage des relations interculturelles. Elle forme un réseau de 50 pays qui réalisent entre eux des échanges individuels de collégiens, lycéens et jeunes adultes pour des durées variant de 1 mois à 1 an. Elle fédère 27 associations locales réparties dans toute la France, animées par plus de 400 bénévoles. Ce sont 14 salariés en France qui coordonnent les activités d'AFS.*

### **Société de Judo :**

*Objet :* développement des valeurs morales et physiques du judo

*Date de création :* 04/12/2004

*Tél. :* 05 55 85 70 53

*E-mail :* judosaintefe@wanadoo.fr

*Zone d'influence :* Sainte Féréole et communes limitrophes

*Bureau :* JC Soulard – P Lopez – D Lafon

environ 150 adhérents

*Santa Fé Judo est associé au club de Malemort qui se partagent les licenciés. L'ambiance est familiale même si les compétitions au niveau régional pour les 6-11 ans sont un objectif sportif. Le président représente l'ambition nationale pour les adultes.*

### **Goshindo Kan**

*Objet :* arts martiaux japonais

*Date de création :* juillet 2007

*mail :* vincent.denis19@orange.fr

*zone d'influence :* départementale

*Bureau :* J Goumy (Président), Y Hubeau (secrétaire), F Denis (trésorier)

50 adhérents.

*Le Goshindo Kan est un art martial d'influence japonaise comprenant des techniques pieds – poings, d'esquives, de chutes, d'immobilisations..., hors fédération donc sans compétition, basé sur le principe de défense, la maîtrise de soi, la confiance et l'équilibre corporel et psychique. La concentration est travaillée avec le IAIDO, tradition martiale des samourais, ou l'art de tirer le sabre, l'expression de l'énergie vitale par le CHAMBARA, combat au sabre mousse.*

### **La Flégeoilloise**

*Objet :* Fédérer les associations de la communes, avoir un regard de coordination, organiser les marchés de producteurs de pays, le téléthon, le repas de la St Sylvestre

*Date de création :* 18 mars 1995

*Tél. :* 05 55 85 68 43 - 06 32 39 26 73

*Zone d'influence :* Sainte Féréole et alentours

*Bureau :* Michel Meneyrol (Président) – Brigitte Ouffaure (trésorière) – Frédérique Campos (secrétaire)

*La flégeoilloise coordonne les 18 associations de la commune autour de manifestations communales. Les associations y participent volontairement.*

## **2 - LES LIENS TISSÉS, ENTRE LES ASSOCIATIONS ET LA MUNICIPALITÉ**

Les associations souhaitent que soient articulées des actions entre associations et programmées des Week-end des associations, au-delà de moments de partage des valeurs et ambitions organisés par la municipalité. Les panneaux d'affichage prévus doivent permettre de communiquer les actions en cohérence avec la dynamique municipale.

En effet, les associations, afin de développer leurs ressources propres et de se faire connaître, organisent des manifestations occasionnelles.

## **III - Une richesse de lien pour une commune et ses habitants**

### **1 - LE RÔLE ET LA PLACE DES ASSOCIATIONS POUR LA MUNICIPALITÉ**

La municipalité accorde une place centrale aux associations implantées et actives à Ste Féréole, pour :

- qu'elles soient partenaires du développement durable (responsabilité des citoyens, respect des équipements...)
- qu'elles participent au diagnostic des besoins et des projets facilitant et améliorant les conditions de vie des habitants de la commune
- qu'elles tissent du lien social

« Le conseil municipal n'est rien sans animations, sans bouillonnement du village, même s'il impulse, construit, met en œuvre », dira le maire le jour de la première réunion organisée avec l'ensemble des présidents ou leur représentant.

### **2 - LE SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ**

La municipalité est le principal soutien des associations. Un site internet et des panneaux lumineux d'information sont mis en place. La commune leur consacre une part de son budget pour leur permettre de réaliser leur objet et les soutenir dans leurs projets spécifiques.

Ainsi la municipalité leur verse une subvention globale annuelle de 13 000 € (13 296 € en 2009) et met à leur disposition les salles et le personnel communal.



## Une richesse de lieux et d'équipements pour une commune et ses habitants

Force Honneur et Traditions  
Santa Fé 19

Association des  
Parents d'élèves

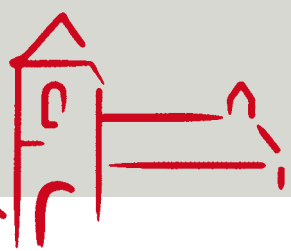
**Mairie**

Comité de Jumelage  
AFS Corrèze

FNACA

Comité des Fêtes





## Complexe sportif

Salle remise en forme  
Tennis Club  
Le Carreau Flégeoillois  
Goshindo Kan  
Société Sportive  
Section Football Tennis Club  
Société de Judo

## Complexe culturel et de loisirs

Musiqu'on danse  
Santa Fait Danser  
La Flégeoilloise  
Piano à queue

Société de chasse  
communale

**Salle du  
Temps Libre**  
Syndicat d'initiatives  
Donneurs de sang  
Expressions  
La Rose des Vents



# Compte Administratif 2009

## COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ZOOM SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2009 RÉALISÉS

INTITULE PROGRAMME	RÉALISATIONS	SUBVENTIONS
Eclairage public villages	14 012,70	11 500,00
Mobilier divers	8 513,91	
Révision carte communale	4 161,98	
Voirie Stade	175 200,66	55 756,48
Aménagement cour école	365 119,53	19 503,00
Voirie communale	31 553,50	
Réfection court de tennis	26 272,53	
Aménagement bibliothèque et salle multi-média	3 794,03	7 056,00
Travaux bâtiments communaux	14 886,73	
Marché voirie 2008-2010	165 659,42	47 769,00
Chauffage salle polyvalente	52 548,19	
Signalisation 2009	10 541,82	
Espace jeunes Accueil de loisirs	167 914,78	
Achat véhicule C3	11 490,00	
Photocopieur Mairie 2009	5 751,56	
Aménagement espace public 2009	9 371,76	

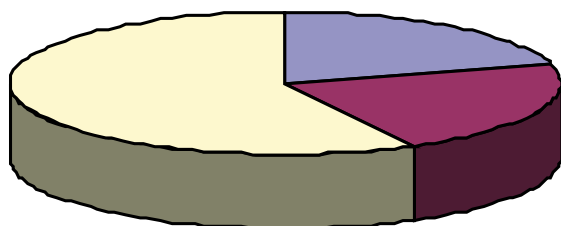
### SECTION INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Budget 2009	1 190 644,00
Compte Administratif 2009	1 082 632,36

### SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

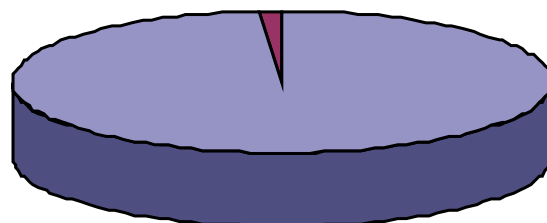
Libellé	Budget 2009	Compte Administratif 2009	Libellé	Budget 2009	Compte Administratif 2009
Charges à caractère général	387 060,00	329 195,48	Atténuation de charges	7 600,00	9 324,06
Charges de personnel	474 800,00	451 507,66	Produits des services, du domaine et ventes ...	123 000,00	123 049,85
Charges de gestion courante	81 740,00	76 923,64	Impôts et taxes	580 447,00	573 813,22
Charges financières	13 116,00	7 820,31	Dotations et participations	592 830,00	601 151,21
Charges exceptionnelles	1 200,00	765,49	Autres produits de gestion courante	38 000,00	35 424,25
Dépenses imprévues	23 190,00		Produits exceptionnels	2 432,00	1 831,21
Virement à la section d'inv	363 203,00				
<b>TOTAL</b>	<b>1 344 309,00</b>	<b>866 212,58</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 344 309,00</b>	<b>1 344 593,80</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009 RECETTES



- Affectation des résultats
- Subventions d'investissement
- Dotations, Fonds divers et réserves

### COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DÉPENSES



- Opérations d'équipement
- Remboursement échéance emprunt





# BUDGET Primitif 2010

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Budget 2009	Budget 2010	Libellé	Budget 2009	Budget 2010
Charges à caractère général	387 060,00	374 907,00	Produits des services du domaine et ventes diverses	123 000,00	134 000,00
Charges de personnel	474 800,00	473 900,00	Impôts et taxes	580 447,00	593 198,00
Autres charges de gestion courante	81 740,00	82 940,00	Dotations, subventions, participations	592 830,00	603 583,00
Charges financières (intérêts)	13 116,00	12 400,00	Autres produits de gestion courante	38 000,00	45 000,00
Charges exceptionnelles	1 200,00	500,00	Atténuation de charges	7 600,00	10 000,00
Dépenses imprévues (report)	23 190,00	29 000,00	Produits exceptionnels	2 432,00	6 979,00
Virement à la section d'investissement	363 203,00	419 113,00			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 344 309,00</b>	<b>1 392 760,00</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 344 309,00</b>	<b>1 392 760,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

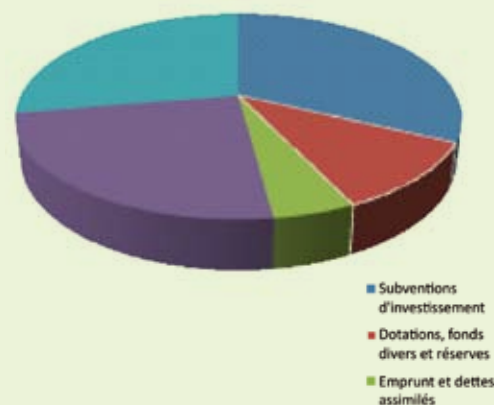
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2009	Budget 2010	Reports 2009	Total 2010
Dépenses d'équipement				
*Opérations d'équipement (total)	991 006,00	986 359,00	95 205,00	1 081 564,00
Dépenses opérations financières				
*Emprunts et dettes assimilés	17 243,00	19 000,00	0	19 000,00
Solde d'exécution N-1	183 995,00	582 152,00		582 152,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 008 249,00</b>	<b>1 005 359,00</b>	<b>95 205,00</b>	<b>1 682 716,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2009	Budget 2010	Reports 2009	Total budget 2010
Recettes d'équipement				
*Subventions d'investissement	268 657,00	402 767,00	151 455,00	554 222,00
Recettes opérations financières				
*Dotations, fonds divers et réserves	164 804,00	185 000,00		185 000,00
Cession d'immobilisations	0,00	0,00		86 167,00
Emprunts et dettes assimilés	146 759,00	86 167,00		419 113,00
Virement section d'investissement	363 203,00	419 113,00		478 381,00
Affectation résultat 2009	395 654,00	478 381,00		395 654,00
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 340 077,00</b>	<b>1 531 261,00</b>	<b>151 455,00</b>	<b>1 682 716,00</b>

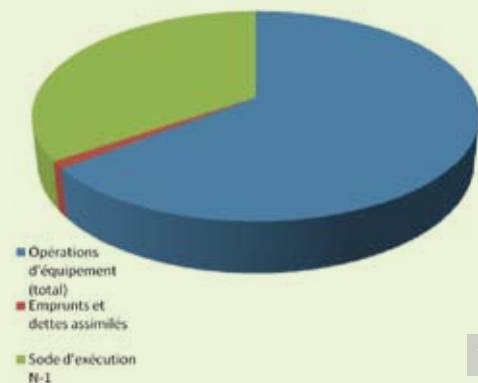
## ZOOM SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2010

INTITULE PROGRAMME	REPORTS 2009	TRANCHE 2010	TOTAL BUDGET	SUBVENTIONS
Eclairage Public Villages		15 000,00	15 000,00	5 000,00
Enfouissement des réseaux		2 000,00	2 000,00	
Mobilier divers	1 833,00	8 167,00	10 000,00	
Révision carte communale				700,00
Travaux agrandissement cimetière	15 941,00	9 059,00	25 000,00	
Aménagement cour école primaire	40 522,00	7 478,00	48 000,00	76 455,00
Voirie Communale		30 000,00	30 000,00	
Réfection court de tennis	3 337,00		3 337,00	4 300,00
Marché voirie communale	2 865,00	88 000,00	90 865,00	29 500,00
Epareuse	30 000,00		30 000,00	10 000,00
Espace Jeunes Accueil Loisirs		640 000,00	640 000,00	381 767,00
Panneaux signalétiques		20 200,00	20 200,00	
Programme Ecole Numérique Rurale		13 455,00	13 455,00	9 000,00
Travaux bâtiments communaux		25 000,00	25 000,00	
Signalisation 2010	707,00	7 000,00	7 707,00	
Petit patrimoine		37 000,00	37 000,00	20 000,00
Lame déneigement		12 000,00	12 000,00	4 000,00
WC publics		60 000,00	60 000,00	11 500,00
Site internet		12 000,00	12 000,00	

### BUDGET PRIMITIF 2010 RECETTES



### BUDGET PRIMITIF 2010 DÉPENSES



IMPOTS LOCAUX	BASES PRÉVISIONNELLES 2010	TAUX 2009	COMMUNAUX 2010	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	1 670 000	10,56%	10,56%	176 352
Foncier bâti	1 003 000	15,84%	15,84%	158 875
Foncier non bâti	71 600	62,40%	62,40%	44 678
<b>TOTAL</b>				<b>379 905</b>

DOTATIONS COMMUNAUTAIRES	2009	2010
Agglomération Compensation TP	70 939,00	70 939,00
Agglomération Solidarité	47 554,00	47 554,00
<b>TOTAL</b>	<b>118 493,00</b>	<b>118 493,00</b>

# QUELQUES RATIOS

Ces ratios sont tous tirés d'une analyse financière que le trésorier public (Mr Chastang à Allasac) édite chaque année pour chacune des Communes et selon une méthode nationale.

La commune de St-Féréole est la plus petite commune du Limousin à posséder une maison de l'Enfance. La présence de 5,5 emplois (en équivalent plein temps) déstabilise les paramètres de certains ratios (charges de personnel, achats divers, etc...).

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRSORERIE ALLASSAC  
18 AVENUE JEAN CARIVEN  
19240 ALLASSAC

Affaire suivie par CHASTANG Robert  
Téléphone 05 55 84 48 18  
Télécopie 05 55 84 74 23  
Mél 0



11/03/2010

## EXERCICE 2009

### ANALYSE DE LA FICHE DE SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

## SAINTE FEREOLE

La population retenue pour cette étude est de 1 756 habitants. La strate de référence correspond aux communes du département de 500 à 1 999 habitants.

#### 1°) FONCTIONNEMENT :

##### A) Recettes :

1 335 270

##### Fiscalité

367 446

Les recettes fiscales représentent 28 % des produits ; la moyenne des communes de la strate dans le département est de 35 %. Le montant total de la fiscalité communale rapporté au nombre d'habitants est de 209 € contre 297 € pour la moyenne départementale.

##### Fiscalité reversée

118 493

Montant reversé par le groupement apportant 9 % des recettes pour 8 % en moyenne.

##### Dotation globale de fonctionnement

428 436

La DGF est de 244 €/hab (moyenne de 248 €) et procure 32 % des recettes (moyenne de 29 %).

##### Attributions péréquation et compensation

44 707

3 % du total pour une moyenne de 4 % ; 25 €/hab pour une moyenne de 33 €.

##### Autres impôts et taxes

87 874

Avec 50 €/hab (36 € en moyenne), ils représentent 7 % des produits (4 % en moyenne).

##### Produits de cessions d'immobilisation

##### Autres :

dont produits du domaine et participations

288 314

164 €/hab, soit 22 % du total.

##### B) Dépenses :

##### Charges de personnel

442 184

Les charges de personnel représentent 52 % des dépenses ; la moyenne départementale est de 43 %. En €/hab, le montant est de 252 contre 287 pour la moyenne départementale.

##### Achats divers, entretien

325 044

S'élèvent à 185 €/hab, soit 38 % alors qu'en moyenne ils sont de 191 €/hab pour 28 % du total.

##### Charges financières

7 820

4 €/hab (moyenne de 33 €) ; elles absorbent 1 % des charges (moyenne 5 %).

##### Contingents

4 975

1 % du total pour une moyenne de 6 % ; 3 €/hab pour une moyenne de 38 €.

##### Subventions

13 296

Avec 8 €/hab (37 € en moyenne), elles représentent 2 % des dépenses (5 % en moyenne).

##### Autres

63 570

36 €/hab, soit 7 % du total.

##### C) Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice

478 381

Différence comptable entre les recettes (produits) et les dépenses (charges). Les 272 €/hab correspondants sont à comparer aux 178 €/hab moyens.



## 2°) Investissement :

### A) Recettes :

Autofinancement	684 475	Cette somme correspond à la part des résultats de fonctionnement antérieurs affectée en investissement.
FCTVA	395 654	Récupération de la TVA sur les dépenses éligibles comptabilisées en investissement en 2007.
Subventions reçues	134 085	Les co-financements représentent 13,27 % des dépenses d'équipement de l'année contre 30,65 % en moyenne.
Dettes bancaires et assimilées	141 584	
Amortissements et provisions		

### Autres

13 142

### B) Dépenses :

Remboursement des dettes bancaires et assimilées	1 082 632	Le capital remboursé s'élève à 9 €/hab alors que la moyenne est de 85 €.
Dépenses d'équipement	15 233	Investissements immobiliers et mobiliers augmentent le patrimoine de 608 €/hab contre 425 € au niveau départemental.
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	1 067 080	Investissements immobiliers et mobiliers augmentent le patrimoine de 608 €/hab contre 425 € au niveau départemental.
Reprise sur amortissements et provisions	320	0 €/hab pour une moyenne de 4 €.
Charges à répartir		
Immobilisations affectées, concédées		
Autres	-1	

### C) Résultat d'investissement

398 158

## 3°) LES GRANDS EQUILIBRES DE LA COLLECTIVITE :

### A) Capacité d'autofinancement brute :

478 381 Euros

Différence entre les produits réels (encaissables) et les charges réelles (décaissables), la CAF se distingue du résultat comptable par l'exclusion du produit des cessions et de toutes les opérations d'ordre en fonctionnement. Elle est de 272 €/hab quand la moyenne est de 178 €/hab ; 36 % des produits réels sont conservés en CAF contre 22 % en moyenne.

### B) Capacité d'autofinancement nette de remboursement de la dette :

463 148 Euros  
Le remboursement en capital des dettes bancaires et assimilées est déduit de la CAF brute. Restent disponibles dans la commune 264 €/hab, en moyenne 93 €.

### C) Endettement au 31/12/2009 :

L'encours total au 31 décembre atteint 78 €/hab alors que la moyenne est de 743 €.

### D) Fonds de roulement au 31/12/2009 :

Insuffisance des ressources à long terme sur les emplois à long terme ou résultat global cumulé, le FDR représente -53 €/hab (moyenne 194 €).

### E) Fiscalité au 31/12/2009 :

Taux ( commune + EPCI )

Moyenne des taux dans le département

Produit par habitant (en Euro)

Moyenne pour le département

TFB	TFNB	TH	TP
"CHIFFRES NON FOURNIS PAR LES SERVICES FISCAUX"			



# ACTUALITÉS

## URBANISME

### 1) GÉNÉRALITÉS ET CONTEXTE

Souvent, les administrés ne s'intéressent à l'urbanisme de leur commune que lors des élaborations ou révisions des droits à construire, et aux droits d'occupation des sols en portant une attention toute particulière aux biens fonciers qu'ils détiennent. Pour la collectivité et son Conseil municipal, l'intérêt est tout autre. Il s'agit de veiller au développement harmonieux du territoire communal, à l'équilibre du bourg, et à celui des villages, à l'équilibre des constructions avec souci avéré d'une répartition spatiale viable (cohé-

rence des réseaux) et sociologiquement adaptée (relation des habitants entre eux et relation aux équipements publics mis à disposition).

### 2) L'URBANISME À SAINTE-FÉRÉOLE

La carte communale vient d'être renouvelée en octobre 2009. Elle a vu les surfaces constructibles augmenter sensiblement. Mais dans le même temps, des périmètres de protection empêchant toute construction de 100 m au carré autour des bâtiments agricoles ont grevé de manière importante les droits à construire. Les zones constructibles ont été prévues autour du bourg et autour des principaux villages avec une priorité pour les villages bénéficiant d'un assainissement collectif. Nous constatons cependant que le bourg s'étend, s'épanche même vers le bassin de Brive et gagne vers le Sud. Nous avons affirmé que nous procéderions à des rééquilibrages vers l'est et l'ouest.

sant faire une étude hydrogéologique de la parcelle. Dans le même temps, elle a sollicité les PEP 19 pour faire un échange amiable avec un terrain situé juste en dessous de la MAS et appartenant à la Commune. Le bureau des PEP a donné son accord et il reste maintenant à finaliser l'échange.

### 4) PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

La parcelle étant située sur le long de 2 routes communales, le Conseil municipal a choisi de ne pas créer de voiries intérieures pour desservir toutes les surfaces, mais plutôt de positionner des parcelles constructibles tout le long des routes communales et de vendre le reste du terrain en terrain de loisir non constructible. Une bande de terrain de 7 m de large est sauvegardée sur le haut de la parcelle pour aménager plus tard la circulation dans cette partie du bourg. Neuf parcelles ont ainsi été définies et positionnées; leur surface varie de 1309 m<sup>2</sup> à 1684 m<sup>2</sup>. Leur prix de vente a été fixé par le Conseil Municipal à 20 € le m<sup>2</sup> pour celles qui bordent la route de Lajoinie et à 22 € le m<sup>2</sup> pour celles qui bordent la route de la Salesses.

### 3) LES OPPORTUNITÉS

La Commune, après étude, a sollicité la propriétaire (Mme FAGE) d'une parcelle importante dans le bourg d'une contenance de 14 367 m<sup>2</sup>. Cette parcelle située près de la MAS comportait également 3500 m<sup>2</sup> appartenant aux PEP 19 qui ont repris au 1<sup>er</sup> janvier la gestion de la MAS. Après estimation des domaines et accord de Mme FAGE sur le prix proposé, la Commune a décidé d'acheter la parcelle de 1 ha 436. Elle a cependant souhaité bénéficier d'une garantie supplémentaire en fai-

### 5) LES ESPACES DE LOISIRS

seront vendus au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Ces parcelles idéalement positionnées sont réservées de préférence à des habitants de la commune ou à des acheteurs qui y possèdent des attaches. 6 lots sont d'ores et déjà réservés ainsi que la totalité des espaces de loisirs. Autrement dit, 3 parcelles sont encore disponibles. Des travaux d'évacuation des eaux pluviales seront entrepris à l'automne. Le dossier est en consultation à l'heure actuelle auprès des entreprises spécialisées. Ces parcelles reçoivent beaucoup d'eaux pluviales (bourg + écoulement des parcelles en amont). Ces eaux seront jetées en deux points différents: l'un derrière la MAS au fond de la parcelle de la Commune, et l'autre sur les terrains du bas du bourg.

### 6) CET AMÉNAGEMENT

qui n'entraînera pas de travaux conséquents permettra de rééquilibrer le bourg vers sa partie ouest. D'autres opérations seront peut-être possibles dans un futur proche pour redonner de la cohérence à l'urbanisation de notre bourg et donc de notre commune.

**7) POUR TOUT RENSEIGNEMENT** sur les parcelles restant à vendre, s'adresser au Secrétariat de Mairie.







## PLAN D'EAU COMMUNAL DE GOURSAT

Les aménagements autour du plan d'eau communal de Goursat sont à présent terminés. L'étang est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juin 2010 à la pêche. Voici son règlement :

### La pêche est autorisée aux conditions suivantes :

- Période d'ouverture : du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, les samedis, dimanche et jours fériés.
- Heures d'ouverture : du lever au coucher du soleil
- Plan d'eau réservé aux habitants de la commune avec autorisation d'inviter une personne s'acquittant du droit de pêcher
- Nombre de ligne autorisée : 1 par personne

### LES CARTES DE PÊCHE SONT À RETIRER AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE.

La carte est obligatoire à partir de 14 ans : 4 euros la journée ou carte pour toute la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : 30 euros.

**ATTENTION :** Tout pêcheur non muni de carte sur la période devra s'acquitter du montant de la taxe annuelle de 30 euros.

- Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.

- Pour permettre l'accès en voiture (uniquement aux pêcheurs), la barrière sera ouverte du vendredi soir au lundi matin.
- Pour les résidents de la Résidence de tourisme : pêche en NO KILL en permanence.

### CAPTURE, JOURNALIÈRE AUTORISÉE PAR PERSONNE

friture : 2 KG

Truite : 3 (20 centimètre au moins).

La pêche au leurre est interdite (cuillère ou rapala). L'amorçage est autorisé mais en quantité très raisonnable.

### SONT INTERDITS :

les feux, le camping, le canotage, la baignade, les véhicules motorisés, motos et quads (sauf véhicule des pêcheurs).

Merci de respecter l'environnement et de tenir vos chiens en laisse.

Penser à la sécurité des enfants.



## NOUVEAUX SANITAIRES PUBLICS

Partant du constat que les sanitaires publics actuels sont un peu éloignés d'un lieu qui regroupe parfois un grand nombre de personnes (à l'occasion des cérémonies religieuses, des marchés de producteurs de pays ou autres fêtes) la municipalité a décidé la mise en place d'une deuxième installation sanitaire située Place de l'église à l'emplacement de l'ancienne bascule. Les nouveaux sanitaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont équipés de deux uri-

noirs (un pour adultes et un pour enfants). Le nettoyage et l'hygiène des appareils et des sols se font automatiquement. Le coût de cet investissement est de 51 994,43 € T.T.C. Ces deux installations sanitaires sont réparties de façon cohérente et complémentaire sur deux sites importants du centre bourg : l'un face aux commerces de boucherie, boulangerie, institut de beauté et sur le passage vers les autres commerces, le deuxième près de l'église, de l'école, de la mairie.

## Le Hameau du Colombier s'agrandit

La commune a cédé par bail à l'Office Départemental HLM, pour une durée de 55 ans, un terrain situé au Colombier qui avait été vendu à la commune de Sainte Féréole par la famille Labrousse à la condition qu'il soit utilisé dans un but social.

En 2003 l'Office Départemental HLM a débuté la construction de quatre pavillons (1 T3 et 3 T4) sur une partie de ce terrain. En septembre 2004 l'Office Départemental HLM et la commune accueillait quatre familles dans ces nouveaux logements et au cours de cette inauguration le maire a demandé au Président de l'Office Départemental HLM, Jean-Pierre DECAIE, de compléter cette opération sur le terrain restant.

Les études ont débuté pour l'implantation de trois pavillons mais le changement de réglementation pour l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite ont modifié le projet en cours qui a dû être retravaillé par l'architecte.

Le permis de construire a été délivré par la commune en 2008 pour la construction de deux pavillons T4 et un pavillon T3).

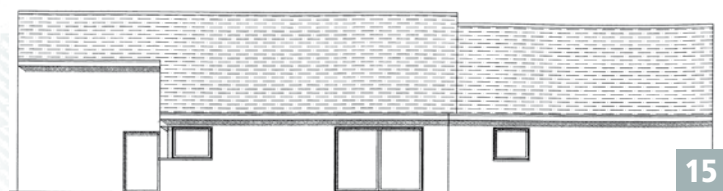
Ces habitations d'une surface habitable de 90,25 m<sup>2</sup> pour un T4 et 72,80 m<sup>2</sup> pour le T3 sont accessibles aux personnes handicapées. Ils sont conçus par Mr Christian VALADAS, architecte à Toulouse, pour un coût estimé à 433 257,46 € T.T.C.

Ils devraient être livrés pour le premier trimestre 2011.

Façade NORD



Façade SUD







## CÉRÉMONIES



19 mars 2010 : commémoration du cessez-le feu en Algérie le 19 mars 1962



Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 mettant fin à la seconde guerre mondiale.



Le Président de la République a souhaité qu'à l'occasion des cérémonies du 8 mai, un hommage particulier soit rendu aux anciens combattants encore en vie. À Sainte Féréole, six survivants de ce conflit mondial, Messieurs Pierre DELPY, Pierre DOCTRINAL, Louis GABRIEL, Albert UMINSKI, Antoine VALEYRIE, Armand VILLENELIVE ont donc reçu ce diplôme d'honneur qui représente « la transmission de la mémoire de votre engagement aux plus jeunes générations afin que le sacrifice que vous avez fait des plus belles années de votre jeunesse ne soit jamais oublié ».

## COMMUNICATION : LA MUNICIPALITÉ A SOUHAITÉ SE DOTER DE MOYENS MODERNES DE COMMUNICATION.

### Installation de deux panneaux lumineux d'information.

La société ACE a été chargée de la mise en place des deux panneaux. L'un « double face » est implanté avenue de la Chapelle, près de l'accès aux complexes sportifs et de loisirs, le deuxième est situé place de l'église, face à l'entrée de l'école primaire. L'objectif est de diffuser les informations d'intérêt général liées à la vie de la commune, les informations municipales étant prioritaires. Ils seront également mis à la disposition des associations de la commune suivant un règlement d'utilisation et moyennant une redevance. Le montant de cet équipement est de 2 015,22 € TTC.



### Création d'un site internet

Le groupe communication travaille également sur la mise en place d'un site internet. Après consultation de trois entreprises spécialisées dans la création de sites, la société COMEVENTS installée à Brive a été retenue pour assister la commune dans sa démarche. Ce site devrait être « mis en ligne » à l'automne.

CONCEPT





# ECOLE

## Effectif rentrée

### En maternelle :

Petite section : 17  
Moyenne section : 17  
Grande section : 19  
Soit 53 élèves

### En primaire :

CP : 28  
CE1 : 16  
CE2 : 15  
CM 1 : 22  
CM2 : 23  
Soit 94 élèves

Soit 147 élèves au total

### REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CLASSE :

#### Maternelles :

#### Classe de Mme COURSAK :

17 PS  
10 MS soit 27 élèves au total

#### Classe de Mme ESPINASSE :

7 MS  
19 GS soit 26 élèves au total

#### Primaires :

Classe de	Matin	Après-midi	Total élèves
Mme PARIS (demi-poste)	14 CP		
Mme DURCE	14 CP	14 + 7 de Mme PARIS (21 élèves)	21
Mme LAGARDE	16 CE1	16 CE1 + 7 CP de Mme PARIS (23 élèves)	23
Mme BILLERES	15 CE2 + 10 CM1		25
Mme POUMIER	12 CM1 + 13 CM2		25

## Permis piéton

### PARCE QU'ON EST JAMAIS SI BIEN PROTEGE QUE PAR SOI MEME : LE PERMIS PIETON

Le permis piéton est un outil pédagogique à la disposition des enseignants dans le cadre de l'APER (Attestation de Première Education à la Route). Cette formation s'adresse aux enfants de 8-9 ans pour les sensibiliser aux dangers de la route, mais au-delà des règles, leur donner le sens de la responsabilité individuelle grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces leur permettant d'assurer leur propre sécurité. La Gendarmerie Nationale assiste les enseignants dans cette démarche. Les élèves de la classe de Mme Billères, les CE2, ont suivi cette formation et ont tous été reçus à l'examen. Bravo les enfants, merci à Mme Billères et à la gendarmerie nationale.



Vendredi 23 avril, les gendarmes de Donzenac sont venus remettre aux élèves leur diplôme. Ils les ont félicités pour leurs bons résultats. Un goûter offert par la municipalité a clôturé cette cérémonie.

## Ecole numérique rurale

Dans le cadre du programme 2010 « Ecole numérique rurale » lancé par le gouvernement en mars 2009 et destiné aux communes de moins de 2000 habitants, l'école primaire de Sainte Féréole a été retenue afin de bénéficier de l'aide financière prévue par le Ministère de l'Education Nationale à hauteur de 80% jusqu'à concurrence de 9000 euros.

Ainsi la salle informatique va se voir dotée d'une classe dite mobile constituée par :

- Un matériel de rangement sécurisé, raccordable aux réseaux électrique et informatique.
- De micro-ordinateurs portables élèves : conformément à la demande des enseignants ces micro-ordinateurs seront au nombre de 8, écran 15 pouces, équipé d'une webcam et microphone intégré, d'une souris et livré avec une suite bureautique installée
- Un micro-ordinateur portable enseignant, écran 15 pouces, avec les mêmes équipements que les micros élèves
- Un logiciel de supervision pédagogique des postes
- Une solution de réseau sans fil à base de bornes wifi compatibles et facilement connectables
- Un tableau blanc interactif avec un visualiseur
- Une imprimante réseau laser noir et blanc.

Le cahier des charges prévoit aussi un plan de formation pour les enseignants : 3 heures pour l'usage du tableau et 6 heures pour les micro-ordinateurs. Cet équipement sera installé par l'entreprise Technique Média Informatique d'Objat qui a réalisé la salle multi-média de la commune. Gageons que nos écoliers et nos enseignants seront enthousiasmés par cette nouvelle technologie.

## Prix de l'éducation civique 2010

Ce prix de l'éducation civique a pour objectif de mettre en évidence les qualités humaines et relationnelles des lauréats au sein de leur établissement. Mercredi 16 juin 2010, Monsieur le Préfet de la Corrèze a remis le Premier Prix de l'Education Civique à l'Ecole Maternelle de Sainte Féréole pour son travail de relations et d'échanges avec la Maison d'Accueil Spécialisée. En effet, les enfants de l'école maternelle rendent souvent visite aux résidents de la M.A.S et chaque moment festif, dans l'une ou l'autre des structures, est l'occasion d'une rencontre : spectacle de fin d'année de la MAS, représentation de Noël de l'école maternelle, visite aux résidents des enfants déguisés pour le carnaval. Cette année les résidents de la MAS ont tenu un stand à la kermesse de l'école, et pour la prochaine année scolaire, ils confectionnent des nichoirs à oiseaux qu'ils donneront aux enfants : des échanges fructueux pour accepter les différences. Une délégation d'enfants, les enseignantes de la Maternelle, Mme Coursac pour la Petite Section et Melle Espinasse pour la Moyenne Section, des résidents de la MAS et des représentants du personnel se sont rendus à la Préfecture pour recevoir ce prix. Toutes nos félicitations aux enseignants et au personnel de la Maison d'Accueil Spécialisée pour leur implication dans cette démarche « civique ».





## EN BREF

# Quoi de neuf sur nos routes communales ?

L'hiver a été long et rigoureux, vous vous en êtes tous rendu compte. Il a eu aussi un effet néfaste pour les routes qui se sont dégradées du fait de l'effet conjugué de l'humidité (pluie et neige) et du gel.

Aussi pour éviter que leur état n'empire, l'équipe technique a, dès les premiers beaux jours, procédé aux réparations des « nids de poules » (ou d'autruches parfois) avec le matériel dont elle dispose. Le principe a consisté à reboucher les trous avec de la grave (cailloux calibrés) ou de la grave émulsion (cailloux enrobés de bitume) et à étancher la surface avec un enduit.

Ces réparations, en prolongeant la durée de vie de la chaussée, permettent d'éviter des dégradations plus importantes lors d'épisodes pluvieux comme nous venons d'en connaître.

Les chantiers confiés aux entreprises concernent en ce début d'été les routes de Sauvagnac, du Moulin Haut et de Fontchaude.

La route de Sauvagnac, depuis la RD 44 face à la route des Chapelaudes jusqu'à l'entrée du village va recevoir un tapis d'enrobé après un reprofilage et un rattrapage des déformations importantes qu'elle a subies, déformations elles aussi accentuées par l'hiver. Ces travaux sont confiés à l'entreprise COLAS.

La route de Fontchaude et celle du Moulin Haut, après un reprofilage à la grave émulsion, vont être revêtues avec un enduit superficiel réalisé par l'entreprise DEVAUD.

Le coût total de ces trois chantiers s'élève à 78 981,44 € TTC. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40 % du montant hors taxe par le Conseil Général de la Corrèze, soit 29 359 €.

## Formation aux premiers secours



Après l'installation de trois défibrillateurs (à la Mairie, au Stade Municipal et à la Salle du Temps Libre) la municipalité a mis en place, avec l'Association Départementale de Protection Civile de la Corrèze, la formation de niveau 1 aux

gestes de premiers secours.

Ce module de formation balaie les thèmes suivants : alerte, étouffement, hémorragie, inconscience, malaises, plaies, brûlures, traumatisme des os, arrêt cardio-ventilatoire avec apprentissage de l'utilisation d'un défibrillateur.

Cette formation d'une durée de 12 heures est prise en charge par le budget communal pour les élus, le personnel communal et les présidents d'associations. Pour les membres des associations autres que les présidents, le coût de la formation, soit 40 € par participant, est facturé à l'association. Chaque session comporte de 10 à 12 participants. La première session s'est déroulée le samedi 26 juin de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et le dimanche 27 juin de 8 h à 12 h avec 10 participants (4 employés communaux, 3 présidents d'association, 3 membres d'association) à la cantine scolaire.

Vu le nombre d'inscriptions deux autres sessions sont d'ores et déjà programmées : Les 28 et 29 août, et une autre au mois de septembre à déterminer. Renseignements auprès du Secrétariat de Mairie.



À l'issue de cette séance les stagiaires étaient satisfaits du contenu de la formation : « cela nous apporte des connaissances qui nous permettront d'intervenir un peu plus efficacement en cas de problème même si, bien sûr, nous ne possédons pas la maîtrise parfaite de tous les gestes. Cela nous permettra d'éviter la panique et les gestes inconsidérés de personnes bien intentionnées mais pas initiées. Cette formation implique une remise à niveau régulière, surtout par rapport au matériel qui évolue ».





## Rénovation du quartier des Pradelles

Après le Centre Bourg, le quartier des Monédières et les avenues de la Besse et de la Chapelle, la municipalité a souhaité mettre à l'étude la faisabilité de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Cette mission a été confiée au cabinet DEJANTE. Le réseau d'assainissement et pluvial a été remis en état en 2002. Il s'agit maintenant de faire passer tous les réseaux dans une tranchée commune qui se situera au maximum dans les trottoirs.

Ceux-ci seront refaits et les bordures cassées seront remplacées. À l'occasion de ces travaux, un nouvel éclairage public plus performant et plus économe sera mis en place sur de nouveaux candélabres. L'étude devra également proposer un nouvel environnement paysager. Si l'étude en cours conclue à la faisabilité de l'opération, les travaux devraient se faire dans le courant de l'année 2011.

## ESPACE JEUNES ACCUEIL DE LOISIRS

L'hiver rigoureux a retardé les travaux de l'espace jeunes, au moins trois semaines de journées d'intempéries. Malgré ce retard le bâtiment prend forme avec un avancement des travaux comme suit :

- Gros œuvre : 100%
- Étanchéité toiture : 90%
- Étanchéité terrasse : 80%
- Étanchéité mur : 90%
- Remblais : 90%
- Plâtrerie : 80%
- Faux plafonds : 30%
- Électricité : 50%
- Chauffage : 90%
- Plomberie : 40%

La fin des travaux est prévue pour la fin de l'année 2010.



*A l'issue du dernier Conseil Municipal avant la trêve estivale, les élus ont visité le chantier.*



## Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise

Le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise est un label du ministère de la Culture et de la Communication qui a pour missions la valorisation et l'animation du patrimoine naturel et bâti. Depuis 2009, il s'est engagé dans un processus d'extension visant à pérenniser ses actions sur le territoire tout en gardant sa cohérence historique et géographique. Fort de son expérience et de ses réalisations (signalétique, expositions, animations, publications...), le Pays d'art et d'histoire a enregistré la volonté et l'intérêt de 29 nouvelles communes d'être labellisées portant le total à 44. Sainte-Féréole est l'une d'entre elles et s'est engagée pleinement dans cette démarche visant à mettre en valeur son histoire et son patrimoine. Si tout se déroule comme prévu, la labellisation interviendra au début de l'année 2011. Cependant, le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise organise d'ores et déjà une randonnée guidée à Sainte-Féréole, le jeudi 12 août à 14h. Au cours de cette balade, partez à la découverte d'un des plus beaux paysages du Pays de Brive : le cirque des Saulières. Un guide vous fera partager l'incroyable richesse du patrimoine naturel mais également l'histoire chargée de ce site, haut-lieu de la Résistance corrézienne.

**Jeudi 12 août à 14h** rdv devant l'église  
Tarif adulte : 3 euros - Tarif réduit : 1,50 euro  
gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

**Renseignements :** Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise  
Mairie - 19240 Allasac - 05.55.84.95.66  
[www.vezereardoise.canalblog.com](http://www.vezereardoise.canalblog.com)

## Une nouvelle croix de carrefour

Lors de la fête de Sainte Féréole en 2008, dans le cadre d'une exposition sur les métiers d'art, Fabien GUIGNARD, sculpteur sur pierre domicilié à Martignac, a réalisé en public une croix taillée dans le granit. Il a souhaité en faire don à la commune de Sainte Féréole qui a décidé de la placer à l'entrée du parking du cimetière. Cette croix originale sera officiellement mise en place le 25 juillet prochain. Merci à M. GUIGNARD pour le don de cette oeuvre.



# ECHO DE MANOCALZATI



Métiers et activités commerciales, pratiqués il y a encore cent cinquante ans, sont si éloignés de nos habitudes, de notre culture qu'ils semblent appartenir à un passé vieux de plusieurs millénaires. Le commerce de la neige était florissant dans les périodes anciennes et, dans les villages du midi, mais pas seulement chez eux, il y avait des neigeries (neviere), où l'on conservait de la neige, et des magasins où on la vendait les mois d'été. Nous avons des renseignements précis sur le fait qu'il y a cent cinquante ans (à plus ou moins dix ans) existait à Manocalzati un magasin de neige avec son commerce de détail.

Dans les pays à climat tempéré comme le nôtre, la neige était utilisée soit pour un usage alimentaire soit pour un usage médical : elle servait à préparer des boissons et des sorbets, à conserver les aliments, mais elle était également employée pour traiter les fièvres, les abcès, les contusions, etc... En hiver, la neige était stockée dans des endroits exposés au nord, froids et humides, tels que des souterrains, des grottes, des caves, des fosses ou même des bâtiments spéciaux, appelés neigeries (neviere). Aujourd'hui, tout cela a disparu, mais leur nom et leur souvenir témoignent d'une activité économique qui a atteint l'apogée de son développement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle et qui a commencé à décliner seulement avec l'avènement des premières usines de fabrication industrielle de glace (Celle de Rome remonte à 1880.).

Dans de nombreuses municipalités de la province d'Avellino, on trouve des églises dédiées à « Notre-Dame des Neiges », preuves de l'importance considérable de la neige dans les économies de nos villages.

Les glaciers étaient construits dans des endroits choisis avec soin: il devait y avoir un lieu où creuser une « flaque » (un bas-

sin) pour emmagasiner de la neige. Habituellement on fabriquait un ouvrage de forme cylindrique, en pierre, couvert d'un chapeau de paille ou bien recouvert de terre.

La neigerie de Manocalzati se trouvait dans de la partie haute du village dans une zone exposée au nord, connue encore aujourd'hui sous le nom de "Nevera". Mais il y avait aussi un magasin de neige tenu par des commerçants du village. On peut affirmer cela avec certitude car en septembre 1836, le propriétaire finit devant le tribunal pour un litige avec des clients qui étaient venus dans sa boutique pour acheter de la neige, mais qui n'en avaient pas trouvé. On exigeait que le détaillant fournisse le produit, qui, évidemment, pour des motifs les plus divers, et peut-être même des motifs valables, pouvait manquer à ce moment. C'était un samedi en septembre et il devait faire encore très chaud, et dans la boutique, point de neige. La chaleur, on le sait bien, fait tourner la tête.

Dans le royaume de Naples existait toute une réglementation sur le commerce de la neige. Les maires des communes mettaient en adjudication la vente à des personnes qui devaient en garantir chaque année l'approvisionnement du 1<sup>er</sup> mai au 15 octobre.

Le tarif du produit était fixé par les autorités locales et ne pouvait connaître de variations pendant toute la durée de l'accord, qui couvrirait en général sur dix ans.

Cette attention toute particulière de la part des communes à l'utilisation et au commerce de la neige provenait du fait qu'on s'en servait pour soigner, par exemple, les fortes fièvres. Que dire de plus sur l'emploi de la neige comme un cryo-analgésique ? - L'utilisation de la neige comme un cryo-analgésique, voilà un sujet de bien des traités de médecine.

Tommaso Bartolino, un chirurgien du XVII<sup>e</sup> siècle, dans son ouvrage De Nivis usu medico (de l'usage médical de la neige), affirme la chose suivante : Nix affricata inducit stuporem (la neige appliquée en frottant provoque l'insensibilité.).

Dans notre village, en dépit de l'arrivée des frigidaire et des glaces à tout moment de l'année, n'a pas cessé la coutume de faire avec de la neige, lorsqu'elle tombe en abondance en hiver, le sorbet.

Les ingrédients sont simples : vin cuit et neige fraîche. Le vin cuit se prépare au moment des vendanges avec du moût non fermenté. Dans une casserole, verser quelques litres de moût, mettre sur le feu et faire bouillir quelques heures. Quand le moût aura réduit de la moitié, ajouter des tranches de coing et laisser le liquide refroidir. Le vin cuit ainsi obtenu est très doux et se conserve dans des bouteilles en verre.

Dans un bol ou une assiette mettre de la neige que l'on peut recueillir avec une cuillère sur le rebord de la fenêtre, ajouter le vin cuit. On obtient le sorbet de couleur marron foncé, à déguster immédiatement.

Toujours pendant les mois d'hiver, le vin cuit peut s'utiliser pour préparer à la maison un dessert pour les enfants, dessert qui ressemble de loin au chocolat. Il faut des pois chiches séchés que l'on met dans une casserole sur le feu ; quand les légumes sont croquants, ajouter le vin, qui se fige avec la chaleur. Le résultat : une tablette de pois chiches et de vin cuit, lointain ancêtre de notre tablette de chocolat aux noisettes.





# La parole aux ASSOCIATIONS



Affiche conçue à partir  
d'une aquarelle du Président  
d'honneur Rolland Palmaerts

## CONTINUITÉ, NOUVEAU DÉFI ET INNOVATION

Pour l'association « Expressions » 2010 constitue une année à double facette. Continuité de la progression des adhérents due en grande partie par l'arrivée du nouvel atelier « Histoire, maquettes et figurines » mais également continuité dans les activités des divers ateliers avec toujours autant de dynamisme et d'initiatives. Mais également année de défi avec la création de la 1<sup>ère</sup> biennale internationale d'aquarelle.

Du 24 juillet au 8 août, la salle polyvalente et la salle du temps libre offriront la possibilité de découvrir une trentaine d'artistes professionnels et amateurs.

De plus l'atelier aquarelle disposera d'un espace réservé dans la salle du temps libre.

Au total ce sont près de 400 aquarelles qui seront proposées, mais aussi, associés à l'exposition, des stages encadrés par les artistes professionnels se dérouleront dans des salles de classes de l'école maternelle.

Une innovation, le nouvel atelier « Histoire, maquettes et figurines » exposera, pour la première fois, le 24 octobre de 10h à midi et de 14h à 18h salle du temps libre. À cette occasion les habitants de la commune pourront assister aux démonstrations et découvrir cet art souvent méconnu.



## Nouvelle activité Chi Kung



Martine SOIROT Professeur diplômée de l'Universal TAO Center -Thailande par Mantak Chia (Créateur du système de Tao Curatif).

Le Chi Kung, est un art ancestral chinois pour entretenir la forme et la santé. En connectant l'esprit au corps ; l'apprentissage de postures, de respiration abdominale et de mouvements plus ou moins lents, apportent relaxation et bien être. La pratique régulière permet de développer et d'équilibrer la circulation d'énergie. Le Chi Kung transforme le stress en vitalité, recycle les émotions négatives en émotions positives, procurant force, courage, volonté et joie de vivre. Epanouissement et bonne humeur assurés dans tous les cours !!!

Cours collectifs tous public dès septembre 2010

Le mardi de 10h00 11h30 et 18h30 20h30 à ste Féréole

Informations et inscriptions : Martine Soiro :

Tél. : 06 70 76 71 69 /martinesoirot.tao@orange.fr

## LA ROSE DES VENTS



Le 10 février, le club a dégusté les crêpes fabriquées par les dames du club.

Le 24 février, comme le veut la tradition, le club a apprécié les feuilletés de notre boulangère.

Le 6 mars, 70 personnes ont assisté, à l'auberge des sources, au repas farcidures où chaque mamie a reçu une rose offerte par Manon.

Le 21 avril, 8 clubs se sont retrouvés à Sainte Féréole pour disputer la sixième manche du concours Marcel Marthon.

Le 19 mai, 49 aînés sont partis à la découverte du Cantal : visite chez un dinandier, arrêt à Tournemire (village classé) pour admirer le château d'Anjony, déjeuner à Salers et visite guidée de la ville, dégustation du fromage Salers (AOC) dans une ferme authentique.

Le 26 mai, Mr Pierre Austruit nous a fait découvrir l'Ethiopie au travers d'un documentaire (diaporama) commenté.

Le dimanche 4 juillet à la salle du temps libre aura lieu notre vente exposition.

La Rose des vents compte à ce jour 101 adhérents.

85 personnes ont participé au repas de Noël.

Les galettes des rois ont été reportées au 27 janvier en raison de la neige et ont rassemblé 42 personnes.

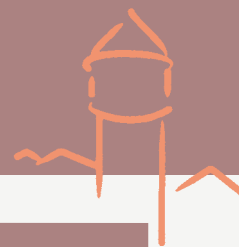
Dimanche 3 octobre, est prévue une sortie cabaret à l'ange bleu.

En octobre, l'association organise son repas traditionnel d'automne.

Fin novembre, aura lieu l'Assemblée générale qui terminera l'année.

Le repas de Noël aura lieu le 11 décembre.

Comme tous les ans le club participera aux Marchés de Pays.



## FNACA

Le Comité local de la FNACA dont le bureau se réunit assez régulièrement pour faire le point et repartir les tâches de chacun au sein du Comité compte une cinquantaine d'adhérents et adhérentes. Le vendredi 5 février, en soirée, une représentation théâtrale donnée par le groupe « Point-y-es » a rassemblé plus de 200 personnes. Le repas annuel de la FNACA, le dimanche 7 février, a réuni environ 80 personnes. Le 17 mars, une réunion inter-comités s'est déroulée à Sainte-Germain-les-Vergnes où étaient présents les représentants de Donzenac-Sadroc, Malemort – La Chapelle aux Brocs – Venarsal, Ussac, Sainte-Germain-les-Vergnes et Sainte Féréole (soit une trentaine de délégués) pour parler des problèmes internes aux comités. La cérémonie commémorative du 19 mars, en présence de deux classes de l'école encadrées de leurs maîtresses, a été une réussite. Les enfants ont chanté la Marseillaise pour clore cette manifestation suivie d'une remise de trois médailles du Combattant. Des délégations ont assisté aux cérémonies de Tulle et Brive. Le 8 mai, sur invitation du Maire et des Anciens Combattants, la FNACA a pris part, en nombre, à la commémoration de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Le Président et une ou deux personnes assistent à toutes les assemblées départementales. Le Comité de la FNACA renouvelle son invitation aux anciens d'AFN qui ne l'ont pas encore fait, à rejoindre la section afin de mieux défendre encore les intérêts de tous sans oublier ceux des veuves (allocation différentielle et pension de reversion).

Le Président Gilbert Bouillaguet.



## COMITÉ DE JUMELAGE

Le vendredi 21 mai, le comité de jumelage a fait une présentation complète et détaillée de tous les éléments qui constituent un jumelage.

Un super diaporama réalisé par Didier Lafon a permis au public de mieux apprécier les paysages et de voir l'esprit convivial qui régnait lors des différentes réceptions. (merci Didier).

Le principal but d'un jumelage, c'est de donner la possibilité à chaque habitant de la commune de bouger, de connaître, de comprendre ce qui se passe au-delà de nos frontières, d'avoir la possibilité de tisser des relations amicales, durables avec des habitants de la commune italienne de Manocalzati.

Le Comité de jumelage a pour mission de vous porter assistance dans toutes vos initiatives (individuelles, professionnelles, associatives, familiales, culturelles, sportives).

Cet été, le jumelage de notre commune avec la commune de Manocalzati sera scellé. Cette manifestation donnera lieu à une grande fête populaire. Tous les habitants de la commune seront invités à partager ce moment convivial et festif avec nos amis.

On compte aujourd'hui en Limousin une centaine de jumelage.

En France, plus de 4000 jumelages avec 6000 partenaires européens.

Pour tout renseignement s'adresser à notre Président Jean Charles Casadei au 05 55 85 76 02

## LE CARREAU FLÉGEOLOIS

Cette année, le nombre de licenciés du club de pétanque UFOLEP est en augmentation et atteint environ une cinquantaine de joueurs issus pour moitié du village.

Cette saison s'est ouverte le 13 février et se terminera le 23 octobre. Dans le laps de temps, 3 concours auront été organisés à Sainte Féréole dans une ambiance amicale et détendue qui est le propre de la compétition UFOLEP.

De plus, plusieurs tournois permettent de se qualifier pour le championnat de France UFOLEP qui se déroulera le 1<sup>er</sup> week-end de juillet à Sainte Foy La Grande (Gironde).

Sainte Féréole y sera d'ailleurs bien représentée avec une quinzaine de joueurs et joueuses qualifiés dans les différentes catégories que compte notre sport. Ils en découleront durant 2 jours pour porter aussi haut que possible les couleurs de Sainte Féréole.

Le Bureau.



## MUSIQUE ON DANSE

L'année s'est achevée par un magnifique spectacle. Nous avons pu voir évoluer 42 danseuses de 4 à 16 ans sur des musiques de cinéma et Dance Floor. Bravo à tous les bénévoles de l'association et aux animatrices pour cette superbe soirée. Nous vous demandons rendez-vous au mois de septembre 2010, pour le début d'une nouvelle saison. Au programme : danse pour les enfants et adolescentes, et, (nouveau) gym tonic pour les adultes. Nous vous donnons rendez-vous à l'année prochaine. S'inscrire auprès de Jessica Estampe pour le Gym Tonic, pour adultes et enfants de 14 ans et plus.

## La S.S.S.F.

L'école de foot continue pour la saison 2010/2011 sous la responsabilité de Christian ROL et de Chrystelle SERRE pour le secrétariat et les éducateurs qui sont Jean-Michel MACEDO, Mathieu MADRONNET et Mathieu DUFFAURE. Pour les renseignements de l'école de foot vous pouvez téléphoner à Mr ROL Christian au 06 77 03 51 23 et à Mme SERRE Chrystelle au 06 83 48 20 11. Pour les seniors l'année écoulée a vu les deux équipes descendre en division inférieure, certains joueurs ont quitté le club mais celui-ci repart avec un nouvel entraîneur en la personne de Christophe VERGT.

Un nouveau bureau a été constitué par :  
Président : Mr Raoul VERGT  
vis Président : Mr Sébastien DELPY  
Trésorier : Mr Carlos ALMEIDA  
vis Trésorier : Mr Patrice DELPY  
Secrétaire : Mr Mathieu TANTON  
vis Secrétaire : Mr Laurent DELPY  
et tous les membres qui constituent le bureau.  
Pour les manifestations, les dates seront communiquées ultérieurement.  
Je souhaite au foot de Sainte-Féréole, une bonne réussite et une bonne entente entre tous.

Le Président  
Raoul VERGT

## ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES



### SON ROLE :

L'association des parents d'élèves aide les enseignants dans l'organisation des différentes activités : accompagnement des parents lors de sorties, participation financière aux voyages scolaires, à des spectacles et sorties cinéma intégrés au projet pédagogique de l'école.

Elle aide au financement des projets scolaires en organisant le traditionnel loto des écoles ainsi que des opérations comme la vente de chocolats, des tombolas ...

Elle organise également le Noël de la garderie périscolaire avec l'achat de jouets, de matériels d'animation et des jeux éducatifs pour l'aide aux devoirs.

De plus, l'association est un relais entre les parents et l'école : elle permet la retransmission des souhaits et des inquiétudes auprès des enseignants et de la municipalité.

### SES ACTIVITÉS pour l'année 2009/2010 :

- vente de chocolats de Noël
- création et vente d'un calendrier avec les photos des élèves
- participation au Téléthon : lâcher de ballons et organisation d'un goûter à la cantine de l'école
- financement de jouets avec organisation du Noël de la garderie
- galettes des rois offertes aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire
- loto annuel de l'école informatisé
- organisation d'une tombola
- participation, en juin 2010, à la kermesse de l'école organisée par le corps enseignant..

### SON FINANCEMENT :

- bénéfice du loto : participation des familles, des commerçants et des flégeois au loto par des dons ou par l'achat de cartons par exemple
- participation des membres de l'association aux

marchés de pays et de Noël afin de bénéficier d'une quote-part sur les résultats excédentaires des marchés

- pourcentage sur la vente de chocolats
- subvention accordée par la mairie
- bénéfice de la vente de calendriers
- bénéfice des diverses activités telle la tombola

### SA COMPOSITION :

#### Son Bureau :

Présidente : Chrystel DANEY  
Vice-Présidente : Sophie GOLFIER  
Trésorière : Fanny GEOUFFRE LA MAURIE  
Trésorière adjointe : Myriam PORTAIS  
Secrétaire : Marie HURET  
Secrétaire adjointe : Emilie SCHMIT

#### Ses Membres :

Pascal CLAPIER, Aurélia DEBEST, Mathieu DUFFAURE, Sylvie FERNANDES, Louisa GUELHO, Martine PAGNON, Franck PUYRAIMOND.



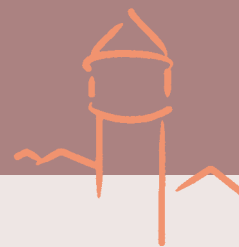
En mars 2010, les FHT Santatéfé 19 sont montés à la capitale pour visiter sur une journée le salon de l'Agriculture. Un trajet en train où la belote fut de rigueur (Jean n'a pas les règles), un bon casse-croûte made flégeoillois, un peu de métré calmement et nous voilà au salon. Il y avait bien des animaux et même des Limousines : c'est vrai. Une pause à midi pour manger au Restaurant du limousin (merci

Henri pour la qualité des produits) et on a marché toute la journée. Belle journée et super organisation Nicolas. À refaire avec nos enfants. Ensuite les FHT Santatéfé 19 sont allés supportés le CABRIVE à Bayonne le 18 avril 2010. Après un départ avec 15 minutes de retard (Merci Jérémie et Clément) nous avons atteint Bayonne à 12H pour notre 1<sup>er</sup> pique-nique. Quel moment, les murets bayonnais s'en rappellent encore. Le match perdu, nous avons fait honneur à nos couleurs en 3<sup>ème</sup> mi-temps avec les échanges de bandanas. On avait oublié que les Bayonnais n'aiment pas le rouge : Erreur président.... Mais notre joie de vivre en groupe a largement compensé. La nuit fut courte car le car redémarra à 9h le dimanche matin pour aller à la frontière espagnol, redescendre

à Espelette fief du piment pour boire l'apéro et faire quelques achats en gâteaux, laitage et charcuterie locaux (surtout René et Marie-Hélène). Une fois notre 2<sup>ème</sup> pique-nique achevé au bord d'un splendide étang basque nous sommes rentrés au complet au pays.

Pour finir une petite poignée de FHT Santatéfé sont allés réaliser leur baptême en parachute le 12 juin 2010. Pas facile de se lancer dans le vide mais une expérience vraiment unique et forte en émotion. Merci Thierry de l'avoir organisé.





# COMITÉ DES FÊTES

FÊTE ANNUELLE 2010 : LES 10, 11, ET 12 SEPTEMBRE

**Cette année, la fête se tiendra dans le bourg.**

## Le programme :

**Vendredi 10 septembre 2010 :**

- à 22 heures sous chapiteau place de l'église concert avec les SINGLARS BLOU (présentation de leur nouveau CD)
- au stade le traditionnel feu d'artifice

**Samedi 11 septembre 2010**

- à 14 heures pétanque au stade
- à 21 heures grande soirée dansante à la salle du stade avec Sébastien FARGE, Jérôme RICHARD champion du monde d'accordéon, toute catégorie accompagnés tous deux du célèbre orchestre DAVID CORRY
- à 21 heures sous chapiteau place de l'église soirée disco entrée gratuite

**Dimanche 12 septembre 2010 :**

- le matin dans le bourg brocante suivie vers 11 heures de l'apéritif offert par le Comité des Fêtes sous chapiteau place de l'église
- à partir de 13 heures : UNE PREMIÈRE. En effet cette année, le Comité des fêtes vous propose de venir passer un moment en famille ou entre amis sous le chapiteau qui sera installé place de l'église où vous pourrez vous restaurer sur place. À votre disposition - comme pour les marchés de pays de juillet et août - buvette, barbecue, viande pain, frites, crêpes, tables, bancs, le tout animé par un orchestre.

Durant ces 3 jours de fêtes, buvette, nombreuses attractions foraines, bandas, clowns, vous seront proposés dans le bourg. De plus cette année, un nouveau manège de mini autos tamponneuses pour les plus jeunes sera présent.

## Association des Donneurs de Sang bénévoles

prochaines collectes : 1<sup>er</sup> octobre salle du stade / 28 décembre salle du temps libre.

La collecte du vendredi 30 juin a récolté 58 flacons. Merci aux généreux donateurs.

« 2009 2010 DON DE VIE, DON DE SOI » Donner un peu de soi-même pour sauver la vie d'un inconnu, donner son sang, mais aussi accepter qu'après la vie, ses organes soient prélevés pour maintenir la vie d'un malade qui sans cela serait irrémédiablement condamné...

C'est justice que ces gestes incomparables de solidarité humaine soient enfin élevés au rang de GRANDE CAUSE NATIONALE et le demeurent.

Vice Présidente : Janine Bécot : 05 55 85 70 57

Membres : H AGELOUX - G ANTOINE - B et R BLANCHARD

F BARRES - M PIERREFITTE - Ch TERRIAC - D VERLHAC



le groupe de SainteFé Judo

## Sainte Fé Judo

La sixième année s'achève à Sainte Féréole pour la section judo.

Les effectifs se maintiennent. La bonne humeur est toujours présente aux entraînements et les résultats sont au rendez-vous.

Firmin Peyrie a ainsi participé au Critérium Régional Benjamin et Armand Brenon à la Coupe Régional Minime. Sabrina Leyniat et Simon Paraud ont terminé troisième de la Coupe Régionale Cadets et s'impliquent bien dans la vie du club. Ils aident régulièrement Didier Lafon CN 2<sup>ème</sup> dan lors des entraînements, qui ont lieu les lundi soirs et les mercredi après-midi.

Il existe la possibilité, pour les plus gradés, de s'entraîner à Malemort avec Jean-Claude Soulard et Philippe Lopez, tous deux CN 6<sup>ème</sup> dan.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05 55 85 70 53. Est à votre disposition le site internet <http://www.judo19malemort.info/>



# COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

29 JANVIER 2010

**Objet: Affectation des résultats – unanimité.**

**Objet: Délégation du Maire pour des emplois occasionnels**

Pour pallier d'éventuels problèmes de remplacement des agents titulaires de la Commune et considérant qu'il peut être nécessaire de recruter temporairement un personnel pour les nécessités de service, le Conseil Municipal autorise le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1er alinéa de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

**Unanimité.**

**OBJET : Mise à jour du tableau des emplois**  
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services de modifier le tableau des emplois.

Le Maire propose à l'Assemblée pour une bonne organisation des services :

- De transformer l'emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires en emploi d'Éducateur de Jeunes Enfants, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires
- De transformer l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires en emploi d'Adjoint Territorial d'Animation, à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

**Unanimité.**

**OBJET : Mise en place d'un règlement intérieur pour l'utilisation de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le règlement intérieur de la cantine scolaire a été remis en cause par des parents car il n'a pas été adopté par l'organe délibérant. Le Maire explique les modalités de fréquentation de la cantine scolaire. Il s'agit d'un service facultatif. Les parents doivent s'acquitter du paiement des tickets auprès du secrétariat de mairie. Le Maire propose également d'adopter un règlement intérieur de la garderie périscolaire. Après avoir entendu lecture des règlements et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les deux règlements tels que présentés ci-dessus et charge le Maire et l'Adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires de l'application de ces règlements. **Cette délibération est adoptée à la majorité (1 abstention).**

19 MARS 2010

**Objet: vote des taxes - unanimité**

**Objet: Budget Primitif 2010 – unanimité**

**Objet: Création d'un budget annexe – achat terrain**

Suite à la décision du Conseil Municipal du 14/09/2009 d'acquiescer la parcelle BO n°201, il y a lieu de créer un budget annexe M14 au budget primitif de la Commune qui ne sera pas assujéti à la T.V.A. Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'acte de vente au prix de 6 € le m<sup>2</sup> soit

86 202 € et décide de créer un budget annexe. **Unanimité.**

**Objet: Budget annexe – achat terrain – unanimité**

**Objet: délégation du Maire pour la réalisation d'un prêt au budget annexe créé.**

Suite à la décision du Conseil Municipal de créer un budget annexe, il y a lieu de prévoir un emprunt pour alimenter ce budget.

Les prévisions votées par l'Assemblée constatent la réalisation d'un emprunt de 270 000 €.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour consulter des établissements bancaires pour la réalisation d'un emprunt et signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce prêt. Il précise que cet emprunt se fera sur une courte période, au maximum 3 ans.

**Unanimité.**

**Objet: demande subvention équipements publics**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'implantation de WC publics adopté lors du vote du budget primitif. Cet équipement s'avère indispensable pour la bonne tenue des Marchés de Producteurs de Pays pendant la période estivale. Le groupe projet « bâtiments communaux » propose l'implantation d'une cabine préfabriquée en béton. Les élus de ce groupe ont pris l'attache du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) afin de lui présenter le projet et avoir son avis sur les différents lieux possibles d'implantation de cet équipement.

Le CAUE present l'angle nord-est de la place de l'Église qui se situe en contre-bas de l'esplanade. Cet emplacement est très accessible, aussi bien à l'usager que pour les opérations de manutention, tout en n'étant pas trop visible. La cabine devra être adossée à l'élément structurant qu'est le mur de soutènement de la place, ce qui facilitera son intégration. Le CAUE préconise également des essences d'arbres pour aménager les abords afin de masquer la cabine pour une meilleure intégration dans le paysage.

Une estimation financière a été réalisée par les services techniques de la Commune : les travaux sont estimés à 60 000 € TTC soit 50 168 € H.T. Le Conseil Municipal approuve ce projet d'implantation d'un local sanitaire. Il autorise le Maire à procéder à la consultation d'entreprises spécialisées et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet. Le Conseil sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre des constructions publiques – études et équipements communaux divers au taux en vigueur.

**Unanimité.**

**Objet: programme école numérique rurale**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme « école numérique rurale ».

Ce projet recouvre les solutions matérielles et logicielles, les services et ressources numériques, l'organisation permanente de leur mise en œuvre ainsi que la formation des utilisateurs. Cet ensemble est destiné aux besoins liés à l'enseignement et à l'accompagnement des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances prévues par les programmes, y compris la validation par le B2i de niveau école. L'Adjointe chargée des Affaires Scolaires a demandé à la Directrice de l'école de définir les besoins. Il s'agit d'une classe dite mobile. Elle est constituée par :

- Un matériel de rangement sécurisé, raccordable aux réseaux électrique et informatique.
- De micro-ordinateurs portables élèves : ces micro-ordinateurs seront au nombre de 12, écran 10 pouces, équipé d'une webcam et microphone intégré, d'une souris et livré avec

une suite bureautique installée

- Un micro-ordinateur portable enseignant, écran 15 pouces, avec les mêmes équipements que les micros élèves

- Un logiciel de supervision pédagogique des postes

- Une solution de réseau sans fil à base de bornes wifi compatibles et facilement connectables

- Un tableau blanc interactif avec un visualiseur

- Une imprimante réseau laser noir et blanc

- Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation Nationale à hauteur de 80 %, jusqu'à concurrence d'un montant de 9 000 €.

Monsieur le Maire explique que seuls 60 dossiers seront subventionnés par l'Éducation Nationale. Les Communes adressent leur acte de candidature à l'Inspection Académique qui étudie la recevabilité du dossier. Dans le cas où le dossier serait refusé par les services de l'Inspection Académique, ce sont les services de l'État par le biais d'une subvention DGE et les services du Conseil Général qui peuvent prendre le relais pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal approuve ce projet d'école numérique rurale et autorise le Maire à procéder à la consultation d'entreprises spécialisées et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet. Il sollicite auprès des services de l'Inspection Académique une subvention au taux en vigueur pour le Programme « École Numérique Rurale » et dans l'hypothèse d'un refus des services de l'Inspection Académique, une subvention DGE ou une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général au titre du programme « École Numérique Rurale ».

**Unanimité.**

**Objet : demande subvention FEADER: construction espace jeunes et accueil de loisirs**

Par délibération du 5 août 2009 le Conseil a approuvé le marché de travaux de la construction de l'espace jeunes et l'accueil de loisirs.

Le montant de la totalité des travaux est le suivant :

- Travaux : 583 021,73 € H.T.

- Avenant aux travaux : 12 562,03 € H.T.

- Maîtrise d'œuvre et bureaux d'étude : 87 400,00 € H.T.

- Missions contrôle technique et CSPS : 5 635,50 € H.T.

- SOIT TOTAL 688 619,16 € H.T.

Les subventions attribuées ou en attente pour ce projet sont :

FNADT : 46 800 €

DGE : 24 000 €

DDR : 50 000 €

REGION : 46 800 €

DÉPARTEMENT : 60 000 €

CAF : 30 000 €

CAB : 10 000 €

Le Maire rappelle que par délibération du 6 février 2009, l'Assemblée sollicitait une subvention du FEADER dans le cadre de la mesure « Services de base pour l'économie et la population rurale (dispositif n°321 du plan de développement rural hexagonal) ».

Le Conseil Municipal sollicite du FEADER dans le cadre de la mesure « Services de base pour l'économie et la population rurale » (dispositif n°321 du plan de développement rural hexagonal) une subvention en conformité avec le règlement d'application et fixe le plan de financement de la façon suivante : Contrat de Pays (Département, Région)/FEADER /État (DGE, FNADT, DDR)/CAF/CAB/Commune : le reste.

**Unanimité.**

10 AVRIL 2010

**OBJET: Création poste de rédacteur chef – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**  
Suite au départ par voie de détachement de

# COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'agent Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, il y a lieu de créer un poste de rédacteur chef. Cet agent sera recruté à temps complet (35 heures) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Le Conseil Municipal accepte la création de ce poste de rédacteur chef – cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, Catégorie B- à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.  
**Majorité (1 abstention).**

## OBJET : Indemnité d'exercice de mission des Préfektures (IEMP)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 25/09/1998 instituant l'IEMP pour les agents du service administratif et la délibération du 3 octobre 2005 instituant l'IEMP pour un poste de rédacteur territorial. Un poste de Rédacteur Territorial étant créé au 1<sup>er</sup> juillet 2010, il y aurait lieu d'appliquer l'IEMP pour ce nouvel agent, conformément au décret n° 97-1223 du 26/12/1997. Le Conseil Municipal autorise la mise en place de l'IEMP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour le nouvel agent recruté dans le cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et fixe l'enveloppe maximale relative à l'IEMP pour les deux agents du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ainsi : 1 250,08 € (somme définie par décret) x 3 (coefficient multiplicateur maximal autorisé) x 2 (nombre d'agents) = 7 500,48 €.  
**Unanimité.**

## OBJET : Convention Bibliothèque Départementale de Prêt

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de signer une convention avec le Conseil Général (Bibliothèque Départementale de Prêt). Cette convention s'inscrit dans le cadre du plan de développement de la lecture et des bibliothèques mis en œuvre sur le territoire départemental. La convention signée sera celle de niveau 3. La commune s'engage notamment à inscrire à son budget une ligne d'achat de livres ou de revues destinées à la bibliothèque-relais correspondant à 0,50 € par habitant et par an. Cette convention est conclue pour une durée correspondant à celle de la validité du Plan de développement de la lecture et des bibliothèques 2010-2014. Le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le Conseil Général pour la bibliothèque-relais de la commune. autorise le Maire à signer cette convention de niveau 3 et dit que les crédits nécessaires pour l'achat de livres ou de revues sont inscrits au budget 2010.  
**Unanimité.**

## OBJET : recrutement personnel saisonnier et conditions d'embauche

Il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier durant les mois de Juillet et août 2010 : un surveillant de baignade pour le mois de juillet et un pour le mois d'août à temps complet (35 heures) et trois agents d'entretien à temps complet. Les agents d'entretien à recruter, un pour le mois de juillet et un pour le mois d'août, auront pour mission de tenir les entrées de la piscine, de nettoyer le bassin et les plages, d'analyser l'eau. En cas de mauvais temps, ils seront amenés à s'occuper des espaces verts. Le troisième agent d'entretien aura en charge de seconder l'équipe technique pendant 4 semaines à répartir entre juillet et août. Ils auront droit à 2,5 jours de congés par mois, conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil Municipal autorise les créations de postes suivants :

1) deux postes de BEESAN à temps complet, rémunérés à l'indice brut 450 (10<sup>ème</sup> échelon du grade des éducateurs des activités physiques et sportives) qui surveilleront la piscine : 1 pour le mois de juillet et 1 pour le mois d'août. Indices revalorisés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

2) Deux agents d'entretien à temps complet (35 heures) pour la piscine, conformément au détail ci-dessus, rémunéré au premier échelon de l'indice des adjoints techniques d'entretien 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 297) : un au mois de juillet et un au mois d'août Indices revalorisés selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche, heures supplémentaires éventuelles rémunérées en fonction des textes en vigueur.

3) Un agent d'entretien à temps complet (35 heures) pour 4 semaines à répartir entre juillet et août pour seconder les agents du service technique, rémunéré au premier échelon de l'indice des adjoints techniques d'entretien 2<sup>ème</sup> classe (indice brut 297).  
**Unanimité.**

## 12 juin 2010

### OBJET : Enfouissement du réseau de télécommunication Lotissement des Pradelles : demande subvention Conseil Général

Le Bureau d'Etudes AUDRERIE a présenté un dossier technique avec un devis estimatif s'élevant à 44877,00 € H.T., soit 53 673 € T.T.C. pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication au lotissement des Pradelles. Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et sollicite une subvention auprès du Conseil Général.  
**Unanimité.**

### OBJET : Éclairage Public – Programme 2010 « Villages – Lotissement des Pradelles »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de terminer l'éclairage public des villages de moins de trois feux et d'engager les travaux de réfection de l'éclairage public du lotissement des Pradelles. Une étude a été réalisée par le Bureau d'Etudes Dejante pour un montant de 36717,36 € H.T., soit 43913,96 € T.T.C. Ce projet est susceptible d'être subventionné dans le cadre du programme 2010 par le département à hauteur de 35% du montant H.T. dans la limite de 11 500 € Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 35% du montant H.T. **Unanimité.**

### OBJET : Création d'une pataugeoire et demande de subvention Conseil Général

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'équiper la piscine municipale d'une pataugeoire avec jeux d'eau. Une étude a été réalisée par les services techniques municipaux. La pataugeoire aurait une superficie de 15 à 20 m<sup>2</sup> avec une profondeur de 50 cm. Le coût estimatif est de 43 000 € H.T. soit 51 428 € T.T.C. Le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux, sollicite une subvention auprès du Conseil Général.  
**Unanimité.**

### OBJET : Mise en place d'un poteau défense incendie au hameau du Colombier : demande de subvention au Conseil Général

Suite à la construction de trois nouveaux pavillons HLM, il est nécessaire d'installer un poteau défense incendie extérieure relevant du risque courant au Hameau du Colombier, Un devis a été demandé au Syndicat des Eaux du Maumont : il s'élève à 1 909,79 € H.T., soit 2 284,11 € T.T.C. Les services du SDIS se sont rendus sur place afin de définir le positionnement exact de ce poteau.

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par le Syndicat des Eaux du Maumont, et sollicite une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des opérations à réaliser pour la défense des communes contre l'incendie.

**Unanimité.**

### OBJET : Pêche plan d'eau : création d'une régie de recettes « Cartes de pêche » - Fixation des tarifs – Règlement de la pêche

Il est nécessaire de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente de cartes pêche du plan d'eau communal. Le Maire propose les tarifs suivants : 4 € la journée et 30 € pour la période d'ouverture, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, les samedis, dimanches et jours fériés et 20 € pour l'année 2010, compte tenu d'une ouverture au 1<sup>er</sup> juillet 2010. La carte est obligatoire à partir de 14 ans. Cette régie sera installée dans les locaux de la Mairie et fonctionnera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour une période indéterminée. Le Maire présente le règlement de la pêche à adopter. Le Conseil Municipal adopte le règlement de la pêche communale, fixe les tarifs de la pêche tels que présentés par le Maire et décide la création d'une régie de recettes pour les produits de la pêche du plan d'eau communal selon les conditions présentées par le Maire.  
**Unanimité.**

### OBJET : Demande subvention CAF – Achat équipements mobilier et matériel

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, le Conseil d'Administration de la Caisse d'allocations familiales de la Corrèze a décidé d'apporter son soutien financier aux gestionnaires de structures petite enfance pour l'achat d'équipement (matériel et mobilier) destiné à améliorer les conditions matérielles d'accueil des jeunes enfants. Il a été demandé à la Directrice de la structure de déterminer les besoins. La structure ne possède pas de jeux extérieurs. La directrice propose l'acquisition de matériel et mobilier suivants : Une structure avec toboggan : 2 890,47 € T.T.C., soit 2 416,79 € H.T. - Jeu Tortues à sceller : 702,47 € T.T.C., soit 587,35 € H.T. - 2 meubles à étagères : 690 € T.T.C., soit 579,92 € H.T. - Casier à 6 compartiments : 315 € T.T.C., soit 263,38 € H.T. - Soit un total de 4 597,94 € T.T.C., soit 3 844,43 € H.T. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de nouveaux équipements pour la structure multi accueil et sollicite la CAF pour son soutien financier dans ces acquisitions.  
**Unanimité.**

### OBJET : Réfection petit patrimoine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 14 décembre 2009 décidant la réfection des fours d'Aujol et de Sauvagnac et du puits de Sauvagnac. Le Conseil Général a accordé une subvention à hauteur de 20 000 € pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de procéder à la consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour faire toutes les démarches utiles en vue de la réalisation de l'opération et pour signer tous documents. **Unanimité.**

### OBJET : Echange terrain

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un échange de terrain avec les PEP19. Le Maire rappelle que la Commune a acheté la parcelle Section BO Numéro 201 : la parcelle BO 200 jouxtant ce terrain appartient aux PEP19. La Commune est quant à elle propriétaire d'un terrain Section AD Numéro 250 jouxtant la Maison d'Accueil Spécialisée gérée par les PEP19. La parcelle BO 200 est d'une contenance de 3 500 m<sup>2</sup> et la parcelle AD 250 est d'une contenance de 5 099 m<sup>2</sup>. Une estimation des parcelles a été





demandée au service des Domaines : la parcelle BO 200 est estimée à 45 500 € et la parcelle AD 250 à 66 300 €. Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur l'échange de ces deux terrains entre la Commune et les PEP 19, donne tout pouvoir au Maire pour entreprendre les négociations avec les PEP19, sous réserve de garder un accès au fond de la parcelle AD 250, autorise le Maire à signer le sous-seing et l'acte de vente et/ou d'échange.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Transfert terrain**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de transférer le terrain échangé avec les PEP19 au budget annexe « Achat terrain ». Cela permettra d'agrandir l'unité foncière en unissant les parcelles BO 200 et BO 201. Le prix de cette parcelle est fixé à 45 500 €, prix de l'estimation du service des Domaines. Le Conseil Municipal émet un accord de principe sur le transfert de la parcelle BO 200 au budget annexe « achat terrain », précise que les crédits nécessaires à ce transfert sont inscrits au budget annexe et charge le Maire d'engager la procédure.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Travaux aménagement terrain Près du Bourg**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une étude a été réalisée en vue de canaliser les eaux pluviales qui causent des désagréments aux habitations situées en aval des parcelles BO 200 et 201. En vue de protéger ces parcelles et d'anticiper un futur développement de la zone, l'étude envisage le passage de canalisations en domaine privé du fait de l'inexistence de fossés sur le bas côté des routes. De ce fait une convention de servitude de passage devra être passée entre la commune et les différents riverains qui ont tous donné leur accord verbal. Les travaux envisagés consisteraient en la pose d'un réseau de collecte d'eaux pluviales et la création d'un fossé. Le coût estimatif de ces travaux d'aménagement s'élève à 69 000 € H.T. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux d'aménagements tels qu'indiqués ci-dessus et donne délégation au Maire pour signer tous documents (convention de servitude de passage, marché de travaux...) et faire toutes démarches utiles en vue de la réalisation de ces travaux.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Fixation prix de vente des terrains**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de fixer les prix de vente des terrains des parcelles BO 200 et 201. Ce projet prévoit la création de 9 parcelles allant d'une superficie de 1 309 m<sup>2</sup> à 1 684 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la création de 9 parcelles et fixe les prix de vente de la façon suivante :

- parcelles 1 – 2 – 3 – 4 : 20 € le m<sup>2</sup>
- parcelles 5 – 6 – 7 – 8 – 9 : 22 € le m<sup>2</sup>
- arrière des parcelles 1a- 2a -3a : 10 € le m<sup>2</sup>

**Unanimité.**

#### **OBJET : Cession terrain au Département pour l'aménagement du carrefour RD44/RD1/Voie Communale**

Le Conseil Général engage des travaux d'aménagement du carrefour RD44/RD1/Voie Communale et pour ce faire demande à la Commune de lui vendre 66 m<sup>2</sup>. Le prix proposé est de 100 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de 66 m<sup>2</sup> au Conseil Général au prix de 100 € et autorise le Maire à signer le sous-seing et l'acte de vente.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Frais de scolarisation**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée une demande de Mr le Maire de Brive au sujet du paiement des frais de scolarisation des enfants

domiciliés sur la commune et scolarisés dans une école de Brive. Le décret n°86-425 du 12/03/1986 précise que le principe de répartition des charges ne trouve pas application lorsque la commune de résidence dispose d'une capacité d'accueil suffisante pour la scolarisation des enfants concernés, sauf à ce que le maire ait accepté qu'ils soient scolarisés hors de sa commune. Le décret prévoit cependant un cas dérogatoire qui est « celui permettant à un enfant de terminer un cycle d'enseignement dans le cadre de la même équipe pédagogique. Dans cette hypothèse, la scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence ne peut être remise en cause, par aucune des deux communes concernées ».

Le Maire précise quels sont les cycles scolaires :  
Cycle 1 : Petite Section Maternelle et Moyenne Section Maternelle

Cycle 2 : Grande Section Maternelle, CP et CE1  
Cylce3 : CE2, CM1 et CM2

Le Conseil Municipal prend acte du décret et accepte de payer les frais de scolarisation d'un enfant nouvellement domicilié sur la commune et scolarisé dans une autre commune, dans le cas dérogatoire du décret; c'est-à-dire pour terminer un cycle. Le Conseil demande que les communes facturant ces frais précisent les cycles scolaires des enfants et précise que la Commune de Sainte Féréole est dotée d'une école couvrant les classes de maternelles jusqu'à la classe de CM2. Le Conseil demande le détail des paramètres établissant la contribution demandée et précise que pour la demande particulière de la mairie de Brive, seule l'année scolaire 2007/2008 sera payée car il s'agit de la fin du cycle 2. L'année scolaire 2008/2009 réclamée ne sera pas payée, conformément au décret, car elle concerne le cycle 3.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Achat lame de déneigement**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'achat d'une lame de déneigement sur chargeur frontal – largeur 2.45 – poids 300 kg – hauteur 800 mm – acier 4mm – orientation hydraulique à 30° avec position flottante, kit signalisation et roues de jauge. Le Conseil Municipal charge le Maire de consulter trois entreprises et de négocier l'achat de la lame de déneigement. Il sollicite auprès du Conseil Général une subvention aux taux en vigueur, au titre des équipements pour l'entretien de la voirie et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Création poste de Rédacteur Territorial Principal– Suppression poste de Rédacteur Territorial**

Création poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe – Suppression poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable pour l'avancement de grade de deux agents. Le Maire propose à l'Assemblée de procéder à ces avancements de grade et pour ce faire de créer les postes et supprimer les postes actuels. Le Conseil Municipal accepte la suppression du poste de rédacteur territorial, catégorie B et la création du poste de rédacteur territorial principal, Catégorie B, à compter du 14 août 2010. Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche et accepte la suppression du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C et la création du poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 14 août 2010. Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche. Il modifie le tableau des emplois comme suit : Rédacteur Territorial : 0 - Rédacteur Principal : 1 - Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe : 0 - Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe : 1.

**Unanimité.**

#### **OBJET : Création poste d'infirmière territoriale à temps complet– Suppression poste d'infirmière territoriale à temps non complet**

Création poste d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet. Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour les nécessités de service, il y a lieu de créer un poste d'infirmière territoriale à temps complet (35 heures par semaine) et un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (21 heures par semaine) à la maison de l'enfance à compter du 24 août 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide la suppression du poste d'infirmière territoriale à temps non complet, catégorie B et la création d'un poste d'infirmière territoriale à temps complet (35 heures), Catégorie B, à compter du 24 août 2010. Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche et décide la création du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps non complet (21 heures par semaine), à compter du 24 août 2010. Il sera rémunéré selon la grille du cadre d'emploi concerné au moment de l'embauche. Il modifie le tableau des emplois comme suit : Infirmière territoriale à temps non complet : 0 - Infirmière territoriale à temps complet : 1 - Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe : +1 (21 heures par semaine).

**Unanimité.**

#### **OBJET : Avis sur le plan de déplacements urbains**

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Brive a approuvé le Projet de Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération de Brive. Ce projet doit être soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres de l'agglomération.

Le Maire a présenté les principes du PDU qui se déclinent en 7 thèmes. Le Conseil Municipal a émis les observations suivantes :

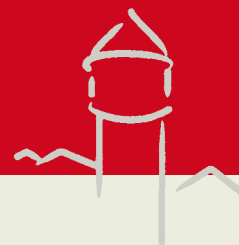
- il constate que l'Agglomération de Brive est d'une taille plutôt modeste ne permettant pas de mettre en œuvre des politiques ambitieuses du type tramway permettant des développements équilibrés des territoires,
- il pense que le choix d'un scénario mixte dit scénario deux n'aura vraisemblablement pas l'impact nécessaire pour contribuer au changement de comportement visant à opérer des mutations de la voiture vers le bus ou le vélo,
- estime que la place du cyclable semble disproportionnée par rapport aux objectifs affichés compte tenu de la topographie du fond de vallée,
- affirme que le PDU ne pourra apporter un réel bénéfice sur l'Agglomération qu'à la condition première que la requalification des voies pénétrantes avec voie dédiée aux transports en commun soit réalisée en priorité,
- exige enfin concernant le Transport à la Demande (TAD) que pour
  - des zones à population peu denses
  - à population vieillissante (villages)
  - à population à fort handicap en terme de moyens de déplacements individuels (comme on le trouve sur une grande partie du territoire de la commune de Sainte Féréole)

soit mis en place un transport à la demande identique à celui qui existe jusqu'à ce jour.

Ce service doit permettre de prendre les personnes intéressées et qui en ont fait la demande, en aller-retour au plus près de leur domicile.

Ce mode de transport exclu donc dans l'esprit du Conseil Municipal la mise en place de 9 points de regroupement.

Le Conseil Municipal signale également qu'il reste attaché aux services offerts par la ligne de transport en commun du Conseil Général Brive-Tulle via Ste Féréole. **Unanimité**



# LE CARNET

## DÉCÈS

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010

**Marcelle ROCHE**  
décédée le 06/02/2010  
Le Magiroux (79 ans)

**Aline CLOUP**  
décédée le 13/02/2010  
Berchat (60 ans)

**Clément BEZANGER**  
décédé le 22/02/2010  
Le Pératel (69 ans)

**Monique REYNIER épouse MADUR**  
décédée le 28/02/2010  
Bos de Cros (57 ans)

**Gabrielle MAURY épouse BOUCHAREL**  
décédée le 09/03/2010  
Les Vignottes (77 ans)

**CHAMPCIAUX Yves**  
décédé le 21/03/2010  
Martignac (81 ans)

**BARRET Alain**  
décédé le 25/04/2010  
Le Triste (64 ans)

**VANDENABEELE veuve LACHEZE**  
décédé le 02/07/2010  
Le Pilard (94 ans)

## MARIAGES

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010

**Guy FAUCHER et Claudette DELMOND**  
19/06/2010 - 23, rue du 11 Novembre

**Marie Lucie COSTE et Nemanja BALANDZIC**  
10/07/2010 - 1, avenue de la Besse

## NAISSANCES

DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2010

**Noah MENEYROL**  
né le 02/01/2010 de Sébastien MENEYROL  
et de Baman DAGNOGO  
La Vacherie Basse

**Simon VIGNE**  
né le 18/01/2010 de Fabien VIGNE  
et de Marlène CARLES  
18 Avenue de la Chapelle

**Manon SERVANT**  
née le 18/02/2010 de Guillaume SERVANT  
et de Stéphanie PRUNEDA  
17 Avenue de la Besse

**Sérèna VAUXEL**  
née le 05/03/2010 de Jérôme VAUXEL  
et de Virginie MOREL  
Laubeyrie

**Corentin TUDZIARZ**  
né le 11/03/2010 de Damien TUDZIARZ  
et de Muriel PERRIER  
7, rue du Colombier

**Arry BAUHON**  
né le 27/05/2010 de Alexandre BAUHON  
et de Sandrine BEL  
Guillemy

**Sarah MOUNEY**  
née le 16/06/2010 de Franck MOUNEY et  
de Christelle Moret  
La Combe

**Benjamin SERRADEILL**  
né le 21/06/2010 de Régis SERRADEILL et  
de Céline PASCAL  
Sauvagnac

**Ninon MARTINIE**  
née le 24/06/2010 de Sylvain MARTINIE  
et de Céline DESPONT  
1, place de l'Église



## JUILLET - AOÛT

### Tous les jeudis :

marchés festifs des Producteurs de Pays (Place de l'Église)

### 21 juillet au 9 août :

1<sup>ère</sup> Biennale Internationale d'Aquarelle - Expressions  
(Salle du Stade et Salle du Temps Libre)

## AOÛT

12: randonnée guidée dans le cirque des Saulières – Pays  
d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise (place de l'église)

## SEPTEMBRE

10 - 11 - 12: fête annuelle - Comité des Fêtes

## OCTOBRE

1<sup>er</sup> : Don du sang (Salle du Stade)

16: Soirée scrabble - Syndicat des Initiatives (Salle du Temps Libre)

24: Exposition de figurines maquettes - Expression (Salle du  
Temps Libre)

## NOVEMBRE

20: Soirée scrabble - Syndicat des Initiatives (Salle du Temps Libre)

## DÉCEMBRE

3 - 4: Téléthon – La Flegeoloise

28: Don du sang (Salle du Temps Libre)

31: Reveillon - La Flegeoloise (Salle du Stade)

# NUMÉROS UTILES

**Mairie** : 05 55 85 78 00

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30  
le samedi de 8h30 à 11h00, fermée en juillet et en août.

**École primaire** : 05 55 85 78 53

**École maternelle** : 05 55 85 68 67

**Maison de l'enfance** : 05 55 84 25 87

**Maison d'accueil spécialisée** : 05 55 85 66 43

**La Poste** : 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00  
le samedi de 9h00 à 12h00.

**CAB - Service assainissement** : 05 55 74 70 15

**Déchèterie Malemort** : 05 55 92 07 18

lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi : de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00 et mardi de 9h00 à 12h00.

**Assistante Sociale – M<sup>me</sup> Nathalie COLLET** :

présente en Mairie les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois,  
sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

**Mission Locale** - pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00  
(sur rendez-vous une fois par mois).

### Transport à la demande par la CAB :

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille  
du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous  
précisera l'heure de départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du  
transport est de 2 € l'aller-retour.

### TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communal d'Action Social :

Déplacement sur la Commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou  
sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.

Mme PATRY au 05 55 92 98 88. Le montant de la prise en charge du taxi  
(1.80 €) reste à la charge de l'utilisateur.

**Gendarmerie de Donzenac** : 05 55 85 69 50

**Sapeurs Pompiers** : 18 ou 112 (portables).

**SMUR** : 15

**Police Secours** : 17

**PARAUD Jean Henri - Médecin** : 05 55 18 08 63

**KIM Francis – Médecin** : 05 55 85 76 52

**M<sup>mes</sup> DELPY / THOMAS / NESPOUX - Infirmières** :  
05 55 85 65 91

**DELPY Caroline - Podologue** : 05 55 22 17 28

**CERMAK Vladimir - Kinésithérapeute** : 05 55 22 15 54

**Pharmacie CROUCHET** : 05 55 85 68 72

Dans votre prochain N°  
**DOSSIER "SOCIAL"**

**Sainte-Féréole**

### Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole  
3, square du 14 Juillet  
19270 Sainte-Féréole

**Tél. 05 55 85 78 00**

Fax 05 55 85 66 65

Courriel [mairie.stefereole@wanadoo.fr](mailto:mairie.stefereole@wanadoo.fr)





1<sup>ère</sup>  
**biennale internationale  
d'aquarelle de Sainte Féreole**  
**du 24 juillet au 8 août**  
10h-12h - 14h-19h

PRÉSIDENT D'HONNEUR  
**ROLAND PALMAERTS**

INVITÉS D'HONNEUR  
**ODETTE FELLER**  
**ET CAO BEI-AN**

RENSEIGNEMENTS

**06 07 44 34 64**

**[www.biennaledaquarelle.fr](http://www.biennaledaquarelle.fr)**

